une voix différente au Sénat

JOURNAL DU GROUPE COMMUNISTE RÉPUBLICAIN ET CITOYEN

Numéro 82 - Février 201.





Le groupe CRC fidèle aux idéaux de gauche





Tout doit être mis

en œuvre pour soutenir le développement de structures sanitaires de proximité voulues, construites et dirigées par les populations locales. Cette volonté est en totale contradiction avec les politiques menées conjointement par le FMI, l'OMC et la Réserve Fédérale Américaine. Ces trois institutions ne consentent à aider financièrement les pays les plus pauvres, qu'à la condition que les Etats susceptibles de bénéficier de ces aides opèrent des réductions budgétaires massives, qu'ils privatisent et ouvrent des secteurs anciennement publics à des entreprises privées dont la plupart ne sont pas nationales. Le domaine de l'eau potable, de l'éducation et de la santé sont parmi les plus concernés.

Isabelle Pasquet,

le 23 janvier lors d'un débat relatif aux maladies infectieuses émergentes. Je fais mienne la position des maires ruraux, qui souhaitent la généralisation de l'application de la proportionnelle, car il n'y a pas de raison de prévoir des modes de scrutin différents pour les élections municipales selon la taille des communes : la République est une. Étendre la proportionnelle est une évidence en termes de justice.

Éric Bocquet,

le 18 janvier lors du débat sur le projet de loi modifiant les modes de scrutin locaux.

Arrêtons le massacre des emplois industriels, des garanties sociales acquises par les peuples d'Europe à l'issue des luttes de la Résistance et de la Libération menées pendant la Seconde Guerre mondiale.

Thierry Foucaud,

le 19 décembre 2012, lors du débat sur la programmation des finances publiques pour les années 2012 à 2017, En réalité, au nom de l'exigence, inscrite dans les critères de Copenhague, de se montrer capable d'affronter la concurrence du grand marché européen, ce pays est poussé, comme les autres, à privatiser, à précariser à tout-va la situation des salariés, à libéraliser et à déréglementer les échanges, quitte à créer un énorme déficit commercial. Ce mécanisme fait ainsi des bas salaires une sorte d'avantage comparatif dans le jeu de la concurrence, ce qui aboutit à élargir les marchés européens sans que les droits des peuples suivent.

Michel Billout,

le 15 janvier, lors de la ratification du traité relatif à l'adhésion de la Croatie à l'Union européenne.



LES 20 SÉNATEURS DU GROUPE CRC : Éliane ASSASSI, sénatrice de Seine-Saint-Denis, présidente du groupe CRC ; Marie-France BEAUFILS, sénatrice d'Indre-et-Loire ; MicheBILLOUT, sénateur de Seine-et-Marne ; Éric BOCQUET, sénateur du Nord ; Laurence COHEN, sénatrice du Val-de-Marne ; Cécile CUKIERMAN, sénatrice de la Loire ; Annie DAVID, sénatrice de l'Isère ; Michelle DEMESSINE, sénatrice du Nord ; Évelyne DIDIER, sénatrice de Meurthe-et-Moselle ; Christian FAVIER, sénateur du Val-de-Marne ; Guy FISCHER, sénateur du Rhône ; Thierry FOUCAUD, sénateur de Seine-Maritime ; Brigitte GONTHIER-MAURIN, sénatrice des Hauts-de-Seine ; Pierre LAURENT, sénateur de Paris, secrétaire national du PCF ; Gérard LE CAM, sénateur des Côtes-d'Armor ; Michel LE SCOUARNEC, sénateur du Morbihan ; Isabelle PASQUET, sénatrice des Bouches-du-Rhône ; Mireille SCHURCH, sénatrice de l'Allier ; Paul VERGÈS, sénateur de La Réunion ; Dominique WATRIN, sénateur du Pas-de-Calais.

Journal du groupe communiste républicain et citoyen. Palais du Luxembourg, 75291 Paris Cedex 06. Tél.: 01 42 34 21 24 - Fax: 01 42 34 38 11. www.groupe-crc.org / crc@senat.fr Directeur de la publication: Marc Hainigue. Rédaction en chef et conception: Emmanuel Raynal. Création graphique et mise en page: Mustapha Boutadjine. ISSN: 1962-5766.







À NOTRE AVIS

Par **Dominique Watrin**, sénateur du Pas-de-Calais.

L'austérité n'est pas la solution

a négociation « historique » voulue par François Hollande sur la sécurisation de l'emploi accouchera finalement d'un accord rejeté par la CGT et FO parce qu'il fait en réalité supporter aux travailleurs, par une précarité renforcée, les conséquences de l'économie casino. Les quelques miettes affichées relèvent du virtuel (généralisation d'une complémentaire santé, probablement au rabais renvoyée à 2016, droits rechargeables reportés à la future convention sur l'assurance chômage...) Parallèlement, les parlementaires de gauche seront appelés par le gouvernement à traduire dans la loi cet accord partiel qui généralise et accentue les mesures compétitivité-emploi de Sarkozy (baisse des salaires et modulation du temps de travail en fonction de la conjoncture). Il démantèle les droits des travailleurs sur des points essentiels : plans de sauvegarde de l'emploi réduits à des « accords maison » moins contestables en justice, mobilités forcée, peines plafond pour la délinquance patronale...

C'est en réalité la continuité du virage libéral assumé par François Hollande avec le crédit d'impôt de 20 milliards d'euros accordé aux entreprises sans aucune contrepartie de création d'emplois ni d'investissements dans la formation la recherche ou l'innovation. C'est la continuité du choix de Jean-Marc Ayrault d'un accord de dupes avec Mittal plutôt que la nationalisation et le sauvetage de Florange. Faut-il s'en désespérer? Non, car la réalité rattrapera forcément les illusions. Au rythme de 1500 chômeurs de plus par jour, la nécessité d'un changement de cap grandit dans tout le pays. Les salariés pourront compter sur la détermination sans faille des parlementaires communistes pour combattre toutes ces régressions du droit social et s'opposer à cet accord en trompe l'œil refusé par deux syndicats représentant 50 % des salariés. Non par posture politicienne ou par manque de solidarité, mais parce que nous entendons d'abord être utiles à gauche et au pays afin qu'il se sorte au plus vite de la crise. Nous entendons pour cela poser les vrais termes du débat.

L'austérité promise aux salariés et aux retraités est-elle une solution au problème ? L'expérience prouve que partout où elle est appliquée elle conduit à l'échec, privant l'économie de débouchés quand les actionnaires accroissent leurs rémunérations de 5 % par an. La compétitivité des entreprises ? Ce n'est pas un sujet tabou dès lors qu'on met tout sur la table y compris le coût du capital et les exigences de rentabilité financière des actionnaires. Résultat, en 2010, les dépenses en R&D de nos entrepreneurs représentaient 1,4 % du PIB contre 1,9 % en Allemagne, 2,3 en Suède et 2,7 % en Finlande. Les contrats de génération qui viendront en débat les 5 et 6 février ? Une bonne idée. Les sénateurs communistes s'efforceront d'améliorer les textes sur des priorités essentielles : qualification des jeunes, volet pénibilité, volet financier, etc... Mais ce nouveau dispositif restera insuffisant pour remédier au chômage des jeunes qui atteint plus de 40 % dans les quartiers sensibles.

L'avancée vers une véritable sécurité sociale professionnelle? La proposition de loi portée par les sénateurs communistes, visant à interdire les licenciements boursiers, et à laquelle il n'avait manqué que quatre voix pour être adoptée par la Haute Assemblée montre chaque jour son utilité par défaut. Il devient urgent de donner des droits nouveaux aux salariés dans les entreprises pour s'opposer aux stratégies boursières qui conduisent à la liquidation des emplois et des sites.

SOMMAIRE

Bipartisme renforcé, démocratie en recul. Page 4

Avec le « pacte de compétitivité », le MEDEF impose ses choix.

Emploi : le gouvernement laisse Florange en suspens et justifie les suppressions de postes à la Banque de France.

Le groupe CRC fidèle aux idéaux de gauche.

Amnistie : les syndicalistes et les militants associatifs ne sont ni des délinquants ni des criminels.

Le projet de loi pour l'école n'est pas à la hauteur de ses ambitions.

Page 10

La vérité des chiffres en matière d'évasion fiscale.

Roms, une population si méconnue.

Quel avenir pour le service public de transport ferroviaire?

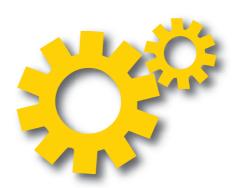
Une vraie politique de rupture est indispensable en faveur de La Réunion.

Mariage pour tous: tous nos vœux de bonheur.

Une ambition pour la jeunesse. Page 14

Hébergement d'urgence : des besoins toujours criants.
Barrages hydroélectriques : un patrimoine en danger.
Virgin, un cas typique de licenciements boursiers.
Des luttes sociales à l'hémicycle.

Où en est-on de la réforme de la PAC ?



Bipartisme renforcé démocratie en recul

Une aberration élective en chasse une autre : à peine le conseiller territorial enterré, le gouvernement invente le « binôme » d'élus départementaux...

ême si cela ne devrait pas empêcher son adoption déa connu un nouvel échec au Sénat avec le rejet du projet de loi modifiant les modes de scrutin départementaux et communaux. Un revers d'autant plus notable que le Sénat est la chambre des collectivités territoriales. Seuls les élus socialistes et écologistes ont approuvé le texte, le groupe RDSE, composé de radicaux de gauche en majorité, ne prenant pas part au vote ; la droite et les centristes se prononçant contre ; le groupe CRC choisissant de s'abstenir. Manière pour lui de dénoncer un texte qui « constitue un recul démocratique » tout en faisant part de sa volonté constructive. « Monsieur le ministre, nous sommes prêts à faire bouger les lignes, à porter le changement pour qu'il ouvre la porte au progrès social et démocratique, a indiqué Eliane Assassi, sa présidente, à l'ouverture des débats à l'adresse de Manuel Valls, le ministre de l'Intérieur. Dans cette perspective, quoi que vous en pensiez, vous pourrez toujours compter sur le soutien de notre groupe. Malheureusement, comme je l'ai précédemment indiqué - cela ne surprendra donc personne! -, votre projet ne traduit pas notre volonté de changement. Nous le regrettons vivement! » De fait, une fois de plus, le gouvernement est resté sourd aux propositions formulées par les sénateurs communistes. Il s'est notamment arc-bouté sur la principale disposition du texte, la modification du mode de scrutin des conseils généraux, rebaptisés pour l'occasion conseillers départementaux. Le gouvernement a en l'occurrence retenu une formule pour le moins iconoclaste, unique au monde : l'élection au scrutin majoritaire d'un « binôme » composé d'un homme et d'une femme, élus en même temps. « Proximité et parité : ces deux impératifs, ces deux objectifs rappelés par le Président de la République ont guidé la rédaction de ce projet de loi », a justifié Manuel Valls. La formule garantit certes la parité, mais elle implique,

pour conserver le même nombre

d'élus, une division par deux du nombre des cantons, et risque finitive par l'Assemblée nationale, le gouvernement de déboucher sur un nouvel appauvrissement démocratique, quoi qu'en dise le ministre de l'Intérieur. « Le fait d'élire en même temps deux candidats sur un même canton entraînera de façon quasi automatique un renforcement du bipartisme au détriment de la représentation de la diversité des idées, a argumenté Eliane Assassi. Là où deux élus de sensibilités différentes pouvaient être

> Le fait d'élire en même temps deux candidats sur un même canton entraînera de façon quasi automatique un renforcement du bipartisme au détriment de la représentation de la diversité des idées.

Éliane Assassi,

sénatrice de Seine-Saint-Denis et présidente du groupe CRC.

élus, il y aura dorénavant, à coup sûr, deux élus du même courant politique. Nous ne saurions accepter un tel recul démocratique. À nos yeux, le binôme républicain, c'est à la fois la parité et le pluralisme. Or, pour atteindre ces deux objectifs constitutionnels, il n'y a qu'un mode de scrutin possible : l'élection à la proportionnelle sur une liste composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Nous avons vu les effets positifs d'un tel scrutin aux élections municipales et régionales. Personne ne le remet en cause aujourd'hui, si ce n'est pour contester l'importance de la prime majoritaire attribuée à la liste arrivant en tête, qui aboutit à réduire trop fortement la place de l'opposition. Si votre proposition était retenue, le scrutin départemental serait la seule election locale sans aucune représentation proportionnelle. Ce choix n'est ni compréhensible ni acceptable. » L'élection des conseillers communautaires au suffrage universel direct par fléchage, lors des élections municipales, constitue l'autre gros morceau du projet de loi Valls. C'est aussi, pour les élus du groupe CRC, une pomme de discorde de plus, eux qui voient ce fléchage comme une étape supplémentaire de « la disparition programmée des communes ». « Avec la réforme de 2010, qui contraint

les communes à entrer dans une intercommunalité qui n'est pas toujours librement choisie, et avec l'avant-projet de décentralisation qui, là encore, va contraindre cette fois les communes à transférer toujours plus de compétences à leur intercommunalité, se dessine peu à peu un nouveau paysage institutionnel, dans lequel nos communes perdent de plus en plus de terrain, s'est inquiété Cécile Cukierman. Aussi analysons-nous ce nouveau mode de scrutin des conseils communautaires comme une mesure accompagnant cette évaporation communale que nous ne saurions accepter. Il semble même que ce mode de scrutin soit, pour ceux qui le soutiennent, un premier pas vers une élection différenciée à venir, susceptible d'être mise en place dès 2020. Une chose est alors assurée : ce faisant, les intercommunalités deviendraient des collectivités territoriales de plein exercice. » Cette position, visant à préserver les communes, est largement partagée par les élus locaux : encore récemment, ils ont exprimé à 61 % le souhait que les délégués communautaires soient des représentants des collectivités élus au sein des conseils municipaux, selon les réponses au questionnaire servant de préparation aux États généraux de la démocratie territoriale organisés par la présidence du Sénat. Il faut croire que ces résultats ne sont pas parvenus jusqu'au ministère de l'Intérieur...



La fiche législative

INTITULÉ

Projet de loi relatif à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des délégués communautaires.

165 contre, 142 pour, 20 abstentions

PRINCIPALES DISPOSITIONS

- Mise en place d'un scrutin binominal majoritaire et paritaire (deux conseillers de sexe différent par canton). Une fois élus, les deux conseillers exerceront leur mandat indépendamment l'un de l'autre. Division par deux du nombre actuel de cantons.
- Les conseillers généraux sont rebaptisés conseillers départementaux.
- Renouvellement intégral des conseils départementaux, et non plus par moitié.
- Report à 2015 des élections départementales et régionales (en raison des élections municipales, européennes et sénatoriales organisées en 2014).
- Fléchage des conseillers communautaires élus au suffrage universel lors des élections municipales.
- Scrutin de liste à deux tours, avec dose de proportionnelle, aux élections municipales dès 1000 habitants (et non plus 3500).

CALENDRIER

Du 15 au 18 janvier : première lecture au Sénat Mi-février : première lecture à l'Assemblée nationale.











Éliane **Assassi**

COLLECTIVITÉS *TERRITORIALES*

QUATRE QUESTIONS À

Christian Favier. Sénateur et président du Conseil général du Val-de-Marne.

Un risque « d'évaporation » des communes

Pourquoi établissez-vous un lien entre cette réforme des modes de scrutin et le grand chantier de l'acte III de la décentralisation que le gouvernement prépare ?

Ce lien nous le faisons à partir du mode de scrutin des conseillers communautaires, contenu dans ce texte. Il est issu de la réforme Sarkozyste de 2010 que nous avons combattue. Or, celle-ci a renforcé l'intégration autoritaire des communes au sein d'intercommunalités aux périmètres élargis, sans leur laisser le choix de leur alliance. Ce que nous avons toujours contesté. C'est à partir de cette intégration forcée que nous contestons ce mode de scrutin. Or, l'avant projet de réforme dit « acte III de la décentralisation » laisse intacte cette réforme et renforce encore l'intégration autoritaire des communes au sein de toutes les formes d'intercommunalités et tout particulièrement dans les nouvelles « eurométropoles », mais aussi dans les « communautés métropolitaines ». Si dans ces dernières, les communes sont appelées à ne devenir que des arrondissements aux pouvoirs limités, dans toutes les autres intercommunalités les compétences obligatoirement transférées seront plus nombreuses. Peu à peu les communes seront alors dessaisies de leurs compétences et vont s'évaporer. Nous refusons cette perspective. Aussi ce mode d'élection par fléchage devient un élément de la disparition programmée des communes. C'est pourquoi nous avons voté contre cet article. Mais nous ne nous sommes pas contentés de nous opposer, nous avons proposé que les conseillers communautaires soient élus par les conseils municipaux avec un mode de scrutin permettant le pluralisme et la parité.

> Quelles sont les dispositions prévues qui vous heurtent le plus?

L'ensemble des mesures visant à cette intégration forcée des communes au sein des intercommunalités met à mal, à notre avis, le principe constitutionnel de libre administration des collectivités territoriales. Mais l'avant-projet nous laisse craindre qu'un autre principe, celui de la non tutelle d'une collectivité sur les autres, soit aussi ignoré. Autant nous sommes favorables à toutes les mises en commun, au partage des compétences et à la coordination des politiques publiques, autant nous ne saurions admettre que telle collectivité, en l'occurrence la région dans cet avant-projet, devienne chef de file, organisateur et prescripteur, d'une coopération renforcée et contrainte. Nous sommes par ailleurs très inquiets de voir venir l'argument de la nécessaire réduction des dépenses publiques, comme étant un des éléments structurants de cette nouvelle phase de décentralisation. Nous le sommes d'autant plus que les réformes fiscales et budgétaires attendues, et même annoncées, ont déjà pris du retard et restent peu claires et mal assurées. Il serait dangereux de devoir parler de compétences des collectivités territoriales de façon détachée des moyens dont elles disposeront. La libre administration des collectivités territoriales et l'autonomie fiscale sont pour nous deux principes avec lesquelles nous ne pourrons transiger, tout en réaffirmant la place et le rôle de l'État assurant le principe d'égalité des citoyens sur tout le territoire. C'est pourquoi un autre motif d'inquiétude réside pour nous dans la possibilité d'adaptation locale des règles et des lois. Cela nous entrainerait sur une certaine forme de fédéralisme que nous ne saurions accepter. Par ailleurs, notons l'absence d'un volet de la loi concernant le respect des droits des personnels de la fonction publique locale qui ne doivent pas faire les frais des bouleversements annoncés. Enfin, il n'y a aucune proposition contenue dans cet avant-projet concernant le développement de la démocratie locale, de la place et du rôle des citoyens. Or comment peut-on parler de décentralisation en mettant de côté cet aspect essentiel ? Cela nous renvoie d'ailleurs au projet de loi sur les élections départementale. Il est encore des avancées à réaliser sur le terrain de la démocratie représentative, avec la proportionnelle, pour favoriser le pluralisme. Mais il nous faut aussi développer et favoriser toutes les formes de démocratie participative.

Entendez-vous vous opposer à cette réforme comme vous vous êtes opposés à la réforme territoriale engagée par Nicolas Sarkozy?

Il ne s'agit pas de s'opposer pour s'opposer. Une nouvelle étape de décentralisation est devenue nécessaire. Nous partageons ce constat avec le gouvernement. Nous considérons que cela passe par un renforcement des coopérations, entre l'État et les collectivités territoriales et entre celles-ci. Mais il faut que cette coopération soit respectueuse de tous les élus et place la réponse aux besoins de nos concitoyens au centre de la démarche, dans le respect de nos règles démocratiques. Nous ne voulons pas nous opposer, mais nous voulons construire un projet commun qui aille dans ce sens. Aussi nous sommes disponibles pour mener une réflexion conjointe, afin d'y parvenir. C'est l'intérêt du pays de conduire ensemble, à gauche, le changement attendu par les Français.

Les élus locaux sont inquiets, mais quelles propositions leur faites-vous?

Comme nous le disions déjà en 2010, toute réforme passe par une remise à plat des compétences de chacun, pour mettre en œuvre au plus près des besoins de nos concitoyens, de nos territoires et de notre pays, les réponses les mieux adaptées aux attentes. Comme les élus locaux l'ont dit très majoritairement, lors des États généraux de la démocratie territoriale organisés par le Sénat, rien de nouveau ne pourra se faire sans répondre d'abord à leurs inquiétudes dans les domaines fiscaux et budgétaires. Cela ne semble pas être le cas, il faut donc que cette exigence s'exprime plus fortement. Pour tous les autres sujets à partir du maintien des communes, des départements et des régions, toute organisation des compétences qui renforcera leur impact en terme de service à la population doit être recherchée à partir, bien entendu du principe de libre administration et de la volonté partagée par tous, en faveur de la coopération. Cela passe à notre avis, non pas par la contrainte, mais par une plus grande confiance envers les élus et de plus grandes libertés et responsabilités qui leur soient dévolues. Notre démocratie locale est encore un vecteur de progrès qui ne demande qu'à s'épanouir.

NOUS *PROPOSONS*

MODE DE SCRUTIN

Scrutin de liste, avec alternance paritaire, à la proportionnelle lors des élections des assemblées départementales. Ce mode de scrutin doit aussi être étendu, lors des élections municipales, aux communes de plus de 500 habitants (et non 1000 comme le prévoit le gouvernement). 7 000 communes supplémentaires profiteraient alors de cette avancée démocratique.

DÉLÉGUÉS INTERCOMMUNAUX

Élection par les conseils municipaux, auxquels ils doivent rendre compte, des conseillers communautaires, qui doivent redevenir de simples délégués. Pour assurer la promotion du pluralisme et de la parité, cette élection se ferait au scrutin proportionnel sur une liste comportant autant de noms qu'il y a de sièges à pourvoir et composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Cette méthode permet aussi la représentation de l'opposition.

MANDATS

Limitation à deux mandats consécutifs du mandat de conseiller départemental. Objectifs : permettre un renouvellement plus fréquent des élus et une diversification de leur sociologie.

A Lyon, un projet de baronnie

gouvernement, le socialiste Gerard Collomb, maire de Lyon, et le centriste Michel Mercier, président du conseil général du Rhône, ont annoncé leur volonté commune de scinder leur département en deux afin de faire de Lyon une « euro-métropole ». Dans un bel élan consensuel, les deux hommes expliquent qu'il s'agit d'adapter la réalité institutionnelle pour « mieux coller aux attentes des habitants ». Une explication qui ne convainc pas du tout Guy Fischer. « Des choix cruciaux viennent d'être pris sans concertation, en catimini, entre amis et gens qui se comprennent et qui ont une soif du pouvoir sans commune mesure ; ils ont tranché entre la démocratie et l'autocratie, c'est leur manière de s'accaparer tous les pouvoirs », dénonce le sénateur du Rhône. Qui poursuit : « Tournant ainsi le dos à la démocratie locale,

nticipant la future loi de décentralisation du messieurs Mercier et Collomb affichent leur ob- s'élève aussi contre le pacte budgétaire eurojectif: la suppression des communes, le retour au féodalisme. Remplacées par de grandes entités, regroupées comme c'est déjà le cas avec des communes du Beaujolais, les citoyens ainsi éloignés des lieux de décisions, attachés à garder leur commune, perdront la proximité qui a fait la spécificité de nos territoires. Voici donc la naissance de deux grands chefs, deux grands argentiers qui se partagent le territoire : Mercier et Collomb. Ce couple marque sa volonté de voir une mise en concurrence des territoires et d'intégration intercommunale forcée, en expérimentant cette réforme alors que l'acte III de la loi de décentralisation ne sera discuté qu'au second trimestre 2013. Il fait fi de la démocratie. Rien ne justifie la disparition des départements, régions ou communes pas plus que la création d'une nouvelle strate. » Guy Fischer

peen, approuve par Collomb et Mercier, qui « impose une tutelle sur les budgets des collectivités », mais souligne que d'autres solutions sont possibles « pour leur redonner des moyens financiers, notamment des propositions communistes, comme la mise à contribution d'une partie des sommes colossales détournées par la spéculation financière, la taxation à hauteur de 0,3 % des actifs financiers des entreprises qui permettrait d'alimenter chaque année un fonds de péréquation d'un montant d'environ 18 milliards d'euros. Pour l'heure, seul un grand et réel débat public pourra redonner confiance et faire émerger des choix et décisions à partir des besoins des habitants des territoires ».

TRAVAIL LÉGISLATIF



Entreprises

Le MEDEF impose ses choix économiques

Le « Pacte de compétitivité » ne fait que reprendre de vieilles recettes du patronat, tout en signant le retour de la TVA sociale imaginée par Sarkozy.

En faisant adopter, au nom de la compétitivité des entreprises et de la défense de l'emploi, un crédit d'impôt de 20 milliards d'euros, le gouvernement accède à une demande récurrente du patronat, en guerre contre une fiscalité, forcément trop lourde, qui étoufferait nos entreprises. Afin de compenser la perte occasionnée pour les finances publiques, la mesure s'accompagne d'une hausse de la TVA, à partir de 2014, dont les trois taux passeront à 5, 10 et 20 %. Soit le retour, à quelques nuances près, de la TVA sociale votée par l'ancienne majorité à la demande de Nicolas Sarkozy, vilipendée par le PS et abrogée quelques semaines après l'élection de François Hollande... Ce « pacte de compétitivité », qui reprend une partie des recommandations du rapport Gallois, a été joint, sous forme d'amendements gouvernementaux, à la loi de finances rectificatives pour 2012 examinée et votée par le Parlement en fin d'année. Celle-ci prévoit également dix milliards d'économies de dépenses publiques. Sans surprise, l'Assemblée nationale a approuvé ces dispositions ; et sans réel surprise, le Sénat les a rejetées en raison de l'opposition annoncée du groupe CRC. Opposition motivée d'abord parce que lesdites mesures vont à l'encontre de la justice fiscale et sociale ; ensuite, parce qu'elles seront à coup sûr inefficaces. « Nous ne croyons aucunement qu'il soit nécessaire de recourir au crédit d'impôt pour venir au secours des entreprises et les rendre plus compétitives, a développé Marie-France Beaufils, sénatrice d'Indre-et-Loire. L'allégement du coût salarial, que l'on nous présente comme un élément indispensable au dé-

e MEDEF le voulait, le pouvoir socialiste l'a fait. œuvre pour faciliter, paraît-il, embauche, investissement, innovation ; c'est en tout cas ce qui ressortait des arguments qui nous étaient présentés. Dans le même mouvement, l'État s'est peu à peu désengagé du secteur industriel, revendant une bonne partie des entreprises nationalisées en 1981 et cédant ses positions dans le secteur de la banque et de l'assurance. Le constat est clair : la France est un pays de plus en plus si-

> Ce qu'il faut changer, ce n'est pas notre système fiscal, en allégeant toujours plus la contribution des entreprises, mais les modes de gestion qui privilégient la seule rentabilité à court terme.

Marie-France Beaufils, sénatrice d'Indre-et-Loire.

nistré sur le plan industriel, avec un commerce extérieur déficitaire et une main-d'œuvre qualifiée qui quitte de plus en plus souvent le territoire national, faute d'y trouver l'emploi correspondant à sa formation initiale. En clair, les choix menés depuis trente ans nous ont conduits là où nous en sommes. » Il est donc improbable que les entreprises utilisent cette nouvelle manne pour embaucher. Pourquoi le feraient-elles d'ailleurs, alors que l'État s'apprête à leur signer un chèque sans la moindre contrepartie? A coup sûr, cela ne sera pas le cas de Mittal qui va recevoir à ce titre 40 millions d'euros! « Le coût du travail serait trop élevé : c'est le credo de tous ceux qui cherchent à masquer

leur incapacité à agir sur les autres facteurs de compétitivité, a pour sa part souligné Thierry Foucaud. Je rappelle que plus de 130 milliards d'euros ont été consacrés à la réduction de l'impôt sur les sociétés, que les cotisations sociales ont été allégées à hauteur de 30 milliards d'euros, que la taxe professionnelle a été supprimée, que les aides budgétaires directes se multiplient, que les finances des collectivités locales sont de plus en plus sollicitées : et l'on nous propose d'en rajouter encore, alors que notre pays compte 5 millions de chômeurs, 3 millions de smicards, plus de 8 millions de salariés bénéficiaires – si l'on peut dire! – de la prime pour l'emploi, la pauvreté continuant à s'étendre. » Si le « coût » du travail n'est pas responsable des difficultés rencontrées par les entreprises françaises, il faut peut-être chercher ailleurs leur déficit de « compétitivité ». Par exemple dans l'évolution de la répartition de la richesse produite : la part dévolue aux salaires baisse constamment, asphyxiant la capacité de consommation des ménages ; l'investissement stagne, pénalisant la recherche et le développement; mais la rémunération des capitaux est, elle, en constante augmentation, alimentant des flux financiers perdus pour l'activité économique tout en faisant la richesse de quelques un. Auquel cas, il conviendrait de s'attaquer d'urgence au « coût » du capital.

Dans ces pages



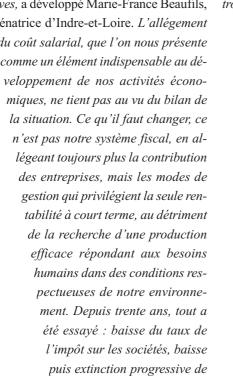






Laurence Cohen





la taxe professionnelle, gel puis réduction des cotisa-

tions sociales, flexibilité et

précarité accrues du tra-

vail. Tout aura été mis en

LE MOT





À quoi va servir la Banque Publique d'Investissement, nouvellement créée ? Elle ne viendra pas en aide aux entreprises en difficulté, mais sera « le porte-avion du pacte de compétitivité, un outil pour les TPE et les PME », répond Pierre Moscovici. S'ils ont approuvé cette création, les élus du groupe CRC sont nettement moins lyriques que le ministre de l'Économie à son sujet. La BPI, fruit de la réunion du Front stratégique d'investissement, d'Oséo et de la filiale entreprises de la Caisse des Dépôts, disposera d'un budget de 42 milliards d'euros. Bien, mais pas vraiment suffisant alors que les besoins de financement de l'économie se comptent en centaines de milliards. « La grande illusion, ce serait de voir en la BPI le couteau suisse ou la panacée dont ont besoin nos entreprises pour faire face à leurs besoins de développement, analyse Éric Bocquet. La BPI n'est, selon nous, que l'amorce de la reconstitution d'un secteur public financier, porteur des valeurs de service public, d'une éthique de financement et de nouveaux critères d'attribution. Cette banque sera ce que nous en ferons, nous, les parlementaires, mais aussi ce qu'en feront les élus locaux, attentifs à leurs territoires, les syndicalistes, engagés dans la défense de l'emploi productif, ainsi que les chefs d'entreprise, soucieux de mener à bien leur action et de donner sens à son intervention. »



EMPLOI ÉCONOMIE

Industrie

Le gouvernement laisse Florange en suspens...

rançois Hollande l'a affirmé récemment, les engagements prévus par l'accord entre le gouvernement et ArcelorMittal seront « tenus » et il en sera le « garant ». Des propos fermes et rassurants... qui ne rassurent personne, surtout pas les salariés de Florange. On le sait maintenant, l'accord en question (que le gouvernement voulait garder secret) tient en deux pages, et il n'est pas vraiment contraignant pour Mittal. Seuls 53 millions d'euros, sur les 180 promis sur cinq ans, seront des investissements « stratégiques ». Le reste relève essentiellement de la simple maintenance. Les engagements d'ArcelorMittal sont tout aussi ténus à propos d'Ulcos, le programme de recherche sur la captation du dioxyde de carbone, financé en partie par l'Union européenne. Ulcos est certes qualifié de « projet important pour développer de nouvelles solutions mieux adaptées aux enjeux du changement climatique », mais précise l'accord, « l'état actuel des résultats de la recherche ne permet pas de passer directement sur le démonstrateur industriel de Florange ». Puisque même le gouvernement le reconnait noir sur blanc, Mittal n'a donc pas cru devoir répondre à l'appel d'offre de l'Union en décembre dernier, mais jure qu'il le fera dans six mois, lors du prochain appel à candidature... On est prié de le croire sur parole. « Pas de plan social, pas de suppression d'emplois, pas de licenciement à Florange », répète en boucle le gouvernement depuis la signature de l'accord pour mieux s'en féliciter. C'est ce message qu'a repris Jean-Marc Ayrault dans l'hémicycle du Sénat lors d'une séance de questions d'actualité, dès le 6 décembre, en réponse à Pierre Laurent. Là aussi, sans convaincre, et sans aborder les questions qui fâchent : « Comment, lui a pourtant demandé le sénateur de Paris, garantir l'emploi si l'avenir industriel du site de Florange, lui, n'est pas garanti? Déjà, l'arrêt des hauts fourneaux de Florange prive la ré-



gion de son poumon économique et menace de destruction des centaines d'emplois directs, indirects et intérimaires. M. Mittal n'a jamais renoncé à son plan de dépeçage de l'industrie sidérurgique, notamment de sa filière chaude en Europe. Le groupe ArcelorMittal profite des aides publiques, mais il organise la perte de rentabilité des sites pour les fragiliser, afin de justifier leur fermeture. Il y a donc deux visions radicalement différentes en présence : d'un côté, celle de Mittal, qui organise le déclin de l'industrie en cherchant à préserver ses intérêts financiers ; de l'autre, celle des syndicalistes et de nombreux élus du territoire lorrain ainsi que des auteurs du rapport Faure commandé par votre gouvernement, qui préconisent des investissements importants sur le site, dans le cadre d'une "option nationale" pour

la sidérurgie. Pourquoi avez-vous enterré si vite ce rapport officiel? Monsieur le Premier ministre, entre ces deux visions, vous devez choisir! Laisser la main à Mittal, c'est tourner le dos aux salariés, au projet ULCOS, à l'intérêt de la France. Si vous choisissez l'intérêt national, comme nous vous le demandons, vous devez rouvrir le dossier. Les prétendus engagements de Mittal, qu'il a déjà trahis en quelques heures, ne peuvent en aucun cas mettre un point final au dossier de Florange. » Bref, le combat continue.

... et justifie 2000 suppressions d'emplois à la Banque de France

ne « optimisation de son organisation » : en réponse à une question d'actualité posée par Laurence Cohen, élue du Valde-Marne, c'est en ses termes que Pierre Moscovici a justifié, le 21 décembre, devant les sénatrices et sénateurs, un plan de suppression d'emploi de 2000 postes à la Banque de France. Un plan de « réorganisation » motivé, toujours selon le ministre de l'Économie et des Finances, par une raison simple : l'établissement doit faire face à une mutation profonde et importante de ces conditions d'exercice dans le cadre de ses missions. « Nous avons le souci non seulement de moderniser l'action publique, celle de ses opérateurs, mais aussi, et dans le même temps, de préserver la qualité du service public, l'emploi et la couverture géographique de ces prestations, a-t-il assuré par ailleurs. C'est bien ce qui se passe avec la Banque de France. » Fermez les guichets, et circulez... La ré-

ponse a, il faut bien le dire, estomaqué les élus du groupe CRC, qui ne s'attentaient pas à ce que le gouvernement avalise ainsi ce qu'ils considèrent être comme un nouveau mauvais coup contre l'emploi et les missions de l'institution. Empruntant la figure de style de l'anaphore, chère à François Hollande, Laurence Cohen l'avait démontré sans contestation possible dans sa question. « Oui, ce sont 2 000 postes qui vont manquer dans les succursales déconcentrées, rendant notamment plus difficile le traitement des dossiers de surendettement, l'une des missions d'intérêt général confiées à la Banque de France qui donne largement satisfaction. Oui, ce sont 2 000 postes qui vont manquer pour affiner l'action de la Banque publique d'investissement, alors même que la qualité de l'information économique dont dispose la Banque de France est une condition nécessaire à l'action du nouvel établissement! Oui, ce sont 2 000 postes qui vont manquer, alors même que les missions essentielles de sécurité des moyens de paiement, de connaissance de l'activité de l'ensemble des acteurs financiers

comme des milieux économiques de la Banque de France justifient pleinement que l'institution dispose des effectifs nécessaires! Oui, ce sont 2 000 postes qui vont manquer, alors même que se pose de plus en plus la question de la qualité de la monnaie européenne, que la BCE semble vouloir confier à des entreprises sous-traitantes. Oui, ce sont 2 000 postes qui vont s'ajouter aux plans de licenciements qui assombrissent l'avenir de milliers de femmes, d'hommes et de leurs familles aux quatre coins de la France. » Avant de conclure : « Il est temps que cesse cette logique tueuse d'emplois qui, de Florange à la Rue de la Banque, d'Aulnay-sous-Bois à Petit-Couronne, de Sanofi aux 3 Suisses, méprise l'intérêt général ».

> Si la Banque de France est une autorité indépendante, l'État, en tant qu'actionnaire, doit veiller au respect de ses missions d'intérêt général.

Environnement

Le groupe CRC a approuvé l'adoption du projet de loi qui concrétise le « principe de participation du public défini à l'article 7 de la Charte de l'environnement », laquelle a été intégrée à la Constitution en 2005. « Cependant, a regretté Évelyne Didier, alors que nous avions obtenu, lors de l'examen du texte en commission avant la première lecture, l'adoption d'un amendement posant le principe de l'information des élus l'environnement de leur territoire, cette disposition a été supprimée en séance publique et n'a pas été réintroduite par l'Assemblée nationale. Nous n'en continuons pas moins d'affirmer qu'il serait utile et nécessaire que les élus locaux, interlocuteurs directs des habitants, disposent d'éléments d'information, voire qu'ils soient habilités à formuler un avis. La disposition introduisant cette possibilité n'a pas été reprise au motif que le renforcement des obligations liées à la procédure la rendait plus fragile juridiquement. Nous entendons cet argument, mais nous continuons de penser qu'il n'est pas suffisant. La démocratie suppose que nous soyons, nous, élus, en capacité de savoir qu'une procédure est lancée, afin d'en informer nos concitoyens.»

TRAVAIL LÉGISLATIF



Politiaue

Fidèles aux idéaux de gauche

Pour avoir refusé de voter ou rejeté plusieurs textes emblématiques, qu'ils jugent marqués par le libéralisme, les élus du groupe CRC sont parfois taxés de complicité avec la droite. Une accusation totalement infondée, qui exonère la nouvelle majorité de ses dérives.

omplicité de vote avec la droite sénatoriale ; souhait l'élaboration des projets parlementaires puisque de toute façon, de voir le gouvernement échouer ; attitude « assez désolante », selon Nicole Bricq, ministre du Commerce Lextérieur ; « volonté identitaire », d'après Jean-Pierre Sueur, président de la commission des Lois du Sénat... N'en jetez plus! C'est peu dire que le groupe CRC suscite, depuis plusieurs semaines, l'irritation, voire la colère, d'une partie des responsables socialistes, parlementaires ou ministres. De quel crime affreux ses membres se sont-ils rendus coupables pour mériter ces commentaires courroucés ? Celui d'avoir contribué, par leur vote, au rejet par le Sénat de plusieurs textes importants présentés par le gouvernement : la proposition de loi établissant des tarifs progressifs pour l'électricité et le gaz, le budget 2013 et la loi de financement de la sécurité sociale, mais

aussi la loi de finances rectificative pour 2012, qui inclut le « pacte de compétitivité », et plus récemment le projet de loi présenté par Manuel Valls, relatif aux modes de scrutins municipaux et départementaux. « Nos votes sur ces textes ne relè-

Nous l'affirmons avec force: nous sommes acteurs du chanaement. Notre seule ambition est de répondre aux attentes et exigences de notre peuple.

vent pas d'une posture circonstancielle, expliquent les sénateurs du groupe CRC dans une tribune libre parue dans l'Humanité. Ce sont des votes responsables qui prennent appui sur la volonté de changement qui s'est majoritairement exprimée dans notre pays en mai et juin derniers. Ils portent les combats du Front de gauche contre la droite et l'extrême droite, mais sont aussi exigeants pour que cette volonté de changement se concrétise par des décisions et des actes forts du gouvernement, attendus par nos concitoyens pour répondre à leurs besoins. En n'approuvant pas ces textes, notre groupe a provoqué leur rejet par le Sénat. Faut-il le rappeler ? Il n'y a pas de majorité de gauche au Sénat sans les 20 membres du groupe CRC. » À chaque fois, le groupe CRC justifie son opposition, ou son abstention, par le caractère libéral des textes examinés, lesquels selon lui se situent davantage dans la continuité de la politique menée par le précédent gouvernement plutôt qu'en rupture avec elle. « Le risque est qu'au fond, medes positions du Front de gauche dans

ses parlementaires nous opposent une fin de non-recevoir ». Mais le gouvernement s'en est-il déjà soucié, ne serait-ce qu'une seconde ? « Le gouvernement n'a pas vu ou plutôt, n'a pas voulu voir le rôle charnière de notre groupe, rétorquent les sénateurs communistes. Nos propositions n'ont été examinées, et encore moins prises en compte, ni en amont de la présentation des projets de loi, ni durant leur examen en commission, comme en séance publique. Les textes étaient à prendre ou à laisser. Nous n'avons pu à aucun moment, véritablement discuter, ni de l'orientation ni de leur contenu. Nous l'affirmons avec force : nous sommes acteurs du changement. Notre seule ambition est de répondre aux attentes et exigences de notre peuple. » Cette attitude n'est pas une surprise, après le refus du Front de gauche de participer au

> gouvernement en raison d'orientations, d'emblée, trop éloignées d'une politique de progrès et de justice sociale. Éloignement qui a aussi justifié l'abstention du groupe GDR à l'Assemblée nationale lors de la déclaration de politique générale du Premier

ministre le 3 juillet dernier. Pour autant, les sénatrices et sénateurs du groupe communiste républicain et citoyen contestent être figés dans une attitude de refus systématique et stérile. « Nous avons des propositions, disent-ils, en particulier pour la justice sociale, pour une lutte déterminée contre le chômage avec la mesure emblématique d'interdiction des licenciements boursiers pour une nouvelle répartition des richesses dans notre pays. Nous agissons avec détermination pour que ces propositions soient entendues et prises en compte. Nous ne sommes pas dans l'opposition, fûsset-elle de gauche, car nous revendiquons haut et fort notre appartenance à cette majorité politique qui le 6 mai a permis de chasser la droite du pouvoir. Mais ne pas nous entendre est sans nul doute prendre le risque de renoncer à cette majorité du changement, et décevoir cruellement les aspirations populaires. » Si en quelques occasions les groupes CRC, UMP et centristes ont émis un vote similaire, constituant alors une majorité de circonstance, leurs motivations sont fondalement différentes. À droite et au centre, on s'oppose par principe, en tant que nouvelle opposition, en considérant, au gré des projets gouvernementaux, que les cadeaux faits aux entreprises ne sont pas assez importants ou que la réduction des dépenses publiques ne va pas assez loin, quand les élus communistes dénoncent un tournant libéral... Il n'en va pas de même lorsque PS, UMP et centristes mêlent leurs voix pour Santé, nous ne préoccupions plus autant approuver la ratification du traité européen sur la stabilité, la coordination et la gouvernance au sein de l'Union économique et mo-

nétaire, ainsi que la loi organique qui en découle et qui institue une « règle d'or » cadenassant la liberté budgétaire de la nation. Sans être tout à fait semblables, les arguments invoqués alors de part et d'autre témoignent d'une vision politique largement partagée. « Avec le Front de gauche, rappellent les élus du groupe CRC, nous avons rejeté le traité Sarkozy-Merkel qui devait être réorienté, comme le nouveau Président de la République s'y était engagé quand il était candidat, et qui fut finalement soumis à la ratification des parlementaires tel quel, sans qu'aucune virgule ne soit modifiée. Ce recul face aux libéraux européens et les marchés est malheureusement un acte fondateur du quinquennat. De cet acte découlent les insuffisances, les contre-sens, la fausse route actuelle. Alors que le peuple a voté pour "un changement maintenant", ce sont les dogmes libéraux qui, au-delà de quelques mesures positives, perdurent. Ils ont pour nom : compétitivité, réduction des dépenses publiques et coût du travail. » Voilà sans doute la véritable raison de l'irritabilité socialiste. Sur un plan législatif, les rejets du Sénat n'ont que peu d'importance pour un gouvernement dont les textes sont en dernier ressort adoptés par l'Assemblée nationale, en dépit d'un calendrier retardé. Mais sur un plan politique, en revanche, ils sont autant de piques lui rappelant qu'une autre gauche existe, toujours fidèle à ses idéaux, et défendant l'idée qu'une autre politique est possible.



Les sénateurs communistes ont toujours dit qu'ils voteraient les mesures allant selon eux dans le bon sens. Ils ont ainsi approuvé en juillet le collectif budgétaire qui, alors, marquait un infléchissement net par rapport à la politique de Nicolas Sarkozy. Ils ont aussi voté le projet de loi relatif au logement, et pleinement participé à l'élaboration de la loi contre le harcèlement sexuel, qu'ils ont bien entendu soutenue. Tout comme ils ont approuvé la création de la Banque publique d'investissement. Et d'ores et déjà, ils ont annoncé qu'ils projet de loi instaurant le mariage pour tous.

▶ FÉVRIER

5

Contrats de génération

Infrastructures et services de transports

13

Tarifs progressifs de l'énergie (seconde lecture)

► MARS

10

Modes de scrutins locaux (seconde lecture)

Mariage pour tous

AVRIL

▶ PREMIÈRE SEMAINE

Réforme bancaire

SOCIÉTÉ *MONDE*

Bisphénol A. Le groupe CRC a approuvé, en deuxième lecture, la proposition de loi visant à la suspension de la fabrication, de l'importation, de l'exportation et de la mise sur le marché de tout conditionnement à vocation alimentaire contenant du bisphénol A, en regrettant tout de fois **les insuffisances du texte** issu des travaux de l'Assemblée nationale, et qui n'entrera en vigueur qu'au 1^{er} janvier 2015. « Cette disposition, dont chacun sait qu'elle était défendue par l'industrie agroalimentaire, ne nous paraît pas totalement satisfaisante, a déploré Isabelle Pasquet. Nous souhaitons que tous les moyens soient mobilisés pour que la recherche sur **les substituts au BPA** permette de déboucher rapidement sur des résultats concrets. Les conclusions de cette recherche peuvent avoir des conséquences importantes **pour la santé de nos concitoyens**, ce qui justifie qu'elle ne soit pas laissée à la seule volonté des industriels. »

LA PROPOSITION DE LOI

Les syndicalistes ne sont ni des délinquants ni des criminels

Victimes de condamnations ou de sanctions injustes, des milliers de représentants syndicaux et de militants associatifs méritent d'être amnistiés.

'était une promesse du candidat Hollande, et comme d'autres, elle n'a pour l'instant pas été honorée. L'examen par le Sénat, le 27 février 2013, de la proposition de loi du groupe CRC visant à amnistier « des faits commis à l'occasion de mouvements sociaux et d'activités syndicales et revendicatives » fera donc office de piqure de rappel pour le Chef de l'État. S'il souhaite, évidemment, adresser un signal fort en direction des salariés et de leurs représentants. C'est le cas des élus communistes, pour qui cette amnistie est une mesure de justice qu'un gouvernement de gauche digne de ce nom ne peut oublier. « Ces dernières années, rappellent-ils, les difficultés rencontrées par les Français se sont fortement accrues : chômage, précarité, accès au logement, à la santé, inquiétudes sur l'environnement... Beaucoup de nos concitoyens se sont légitimement engagés dans des mouvements sociaux. Ils se sont exprimés pour faire respecter leurs droits fondamentaux, protéger leurs conditions de travail, préserver l'emploi, les services publics, un système de protection sociale efficace et solidaire, leur environnement. Alors qu'ils défendaient l'intérêt général, nombre d'entre eux ont fait l'objet de sanctions pénales, disciplinaires et de licenciements. L'action collective est pourtant un droit inhérent à toute démocratie. » La République reconnaît de fait au citoyen le droit de défendre ses droits et intérêts ainsi que le droit de participer à la détermination des conditions de travail et à la gestion des entreprises, comme le précisent les alinéas 6 et 8 du préambule de la Constitution de 1946. De beaux principes trop souvent bafoués, quand ils ne sont pas ignorés purement et simplement. « Trop de sanctions injustes ont été infligées qui ne visaient qu'à éteindre toute velléité de contestation, soulignent les élus du groupe CRC. C'est parfois le simple affichage ou la distribution de tracts qui donnent lieu à des menaces ou assignations judiciaires! On se souviendra par exemple du cas de Xavier Mathieu, délégué syndical CGT de l'entreprise Continental, condamné à 1 200 euros d'amende par la cours d'appel d'Amiens pour avoir refusé un prélèvement ADN, de celui des deux syndicalistes d'Eurodisney, condamnés pour avoir fait sur leur blog le lien entre le suicide de deux de leurs collègues et

leurs conditions de travail, ou encore un membre de la confédération paysanne, condamné à payer une amende de 2 000 euros dont 1 000 euros avec sursis, pour s'être opposé à la construction de l'EPR, en retirant des boulons sur un pylône en construction. Les citoyens qui défendent leur école, leur outil de travail, leur hôpital ou leur retraite ne sont ni des criminels ni des délinquants. Cette proposition de loi veut leur rendre justice. » Aussi, les principales dispositions de la proposition de loi visent l'amnistie des délits passibles de moins de dix ans d'emprisonnement, ainsi que l'arrêt des poursuites en cours en relation avec les mouvements sociaux et l'activité syndicale et revendicative, tout comme ceux commis dans le cadre de conflits relatifs aux problèmes d'éducation, de logement, de santé et d'environnement. D'autres articles étendent les bénéfices de cette amnistie aux sanctions disciplinaires : c'est l'ensemble des salariés, agents publics et étudiants qui doivent en bénéficier, aux côtés des militants syndicaux eux-mêmes, plaident les sénateurs communistes. Autres mesures demandées : la réintégration, lorsqu'elle est possible, des personnes ayant fait l'objet d'un licenciement en raison, précisément, des faits amnistiés ; le retrait des empreintes génétiques des fichiers de police recueillies à l'occasion d'enquêtes et de procédures judiciaires ; et l'amnistie du délit relatif au refus de prélèvement d'ADN. Il n'est pas acceptable en effet, expliquent les auteurs de la proposition de loi, « que ces prélèvements, prévus à l'origine pour les délinquants sexuels, soient imposés aux syndicalistes et aux manifestants, participant de ce fait à créer un amalgame inadmissible ».

Dans ces pages









Quels buts de guerre au Mali?

Fallait-il, sans réagir, laisser des islamistes radicaux conquérir Bamako, puis l'ensemble du Mali? Non, estiment les sénateurs du groupe CRC, ce qui ne les empêche pas de s'interroger sur les conditions et les objectifs de l'intervention militaire française, comme ils l'ont fait lors d'un débat sans vote organisé au Sénat le 16 janvier. « L'urgence a justifié une décision précipitée sans consultation préalable du Parlement, ce *que nous regrettons,* a expliqué à cette occasion Michelle Demessine. L'annonce d'un engagement militaire de notre pays par le Président de la République jusqu'à la stabilisation du Mali nous semble une échéance bien lointaine qui donne un cadre trop large et trop flou à notre intervention. Nous soutenons clairement que soit proclamé l'objectif de reconstruction de l'État malien et de restauration de la démocratie. Et nous demandons que, conformément aux engagements internationaux, cette intervention soit prise en charge par un nombre croissant de pays aux premiers rangs desquels les pays africains. » Comment en est-on arrivé là ? « L'exemple malien est édifiant. C'est le résultat d'une catastrophe annoncée, a poursuivi la sénatrice du Nord, qui a menée un pays, longtemps présenté comme une réussite démocratique africaine, se déliter, son État s'effondrer, la misère se développer plus encore. Faut-il rappeler que le Mali est l'un des pays les plus pauvres du monde? Peut-on penser que tout a vraiment été entrepris pour construire une alternative à la déferlante islamiste qui est maintenant une réalité au Mali comme dans de trop nombreux pays ? La crise malienne, c'est le résultat du maintien de ce pays dans un sous-développement économique, social et institutionnel par des décennies de domination occidentale, et de sociétés multinationales, dont la préoccupation première n'était pas, on le sait, l'épanouissement des populations. Plus ponctuellement, la crise actuelle est la conséquence indirecte, cela doit être fermement rappelé, de l'intervention en Libye qui a permis la dissémination d'un arsenal considérable dans l'ensemble de la région. » Sans verser dans le piège de la « *guerre des* civilisations » chère à Georges Bush, la lutte contre l'islam radical, « véritable fascisme de notre temps », demande aussi de la cohérence, ce qui n'est malheureusement pas le cas. « Qui finance certains groupes en action au Mali si ce *n'est le Quatar,* a dénoncé Michelle Demessine? Doit-on se voiler la face ? Les groupes radicaux à l'œuvre en Libye, en Syrie comme au Soudan ou en Palestine, soutiennent, ou vont soutenir activement, les forces que nous commençons à combattre au Mali. Que fait notre diplomatie à l'égard des émirats, où le Président de la République vient de se rendre, à l'égard du Qatar ou de l'Arabie saoudite, régimes monarchiques et despotiques qui fondent leur influence sur leurs immenses richesses, pour les dissuader de continuer leur action au proche ou Moyen-Orient comme en Afrique pour déstabiliser, diviser et finalement combattre les valeurs démocratiques, *les valeurs de progrès et d'épanouissement?* Aujourd'hui, ne sommes-nous pas victimes de groupes que nous avons nous-mêmes, avec d'autres pays occidentaux, contribué à créer et à armer, consciemment ou involontairement? Nous demandons donc avec force une nouvelle cohérence dans notre politique à l'égard de l'islam radical. » Et cela sans amalgame, lesquels pourraient servir de prétexte à des exactions contre les populations touareg, comme s'en est déjà rendue responsable dans le passé l'armée malienne.

IDÉES IDÉAL



Un projet de loi qui ne répond pas à l'ambition affichée

Cette logique

à court terme

ne répondra

des citoyens

pas à l'exigence

d'émancipation

strictement

Brigitte Gonthier-Maurin, sénatrice des Hauts-de-Seine.

Présenté et DÉFENDU PAR VINCENT PEILLON, LE PROJET DE LOI D'ORIENTATION ET DE PROGRAM-MATION POUR L'ÉCOLE AFFICHE DES OBJECTIFS BIENVENUS, MAIS PROMEUT UNE **TERRORIALISATION** QUI RISQUE D'ÊTRE DANGEREUSE POUR L'ÉGALITÉ RÉPUBLICAINE.

es élections et la concertation sur l'école menée cet été ont suscité l'espoir d'un réel changement, en rupture avec le quinquennat dévastateur de Nicolas Sarkozy, dont la RGPP fut le signe le plus symptomatique. Un changement qui devrait se traduire par des orientations et des traductions législatives fortes. D'où notre déception à la lecture du texte du projet de loi d'orientation et de programmation pour l'école présenté par le gouvernement. Ce texte doit être lu et analysé à l'aune des propositions contenues – et déjà connues pour partie – dans le projet de loi de décentralisation et dans le rapport final des Assises de l'enseignement supérieur et de la recherche, sur lequel s'appuiera le projet de

loi sur l'enseignement supérieur et la recherche. Ce triptyque doit être examiné comme un tout afin de percevoir la cohérence du puzzle qui pourrait s'assembler. Le projet de loi sur l'école affiche de grands objectifs que le groupe CRC partage: recrutement d'enseignants, priorité au primaire, réaffirmation du

rôle de la maternelle et scolarisation des moins de 3 ans, réaffirmation du collège unique, création d'écoles supérieures du professorat pour la formation des enseignants. Cependant, en l'état, il échoue dans le traitement de ses ambitions, à savoir refonder l'école pour faire reculer l'échec scolaire et réussir tous les élèves en construisant le service public d'éducation sur le modèle de l'élève qui n'a que l'école pour apprendre. Le premier sentiment est donc celui d'un manque de souffle, d'envergure, pour tout dire d'ambition. Si l'aspect déclaratif est propre à tout projet de loi programmatique, le texte reste flou et contradictoire à bien des égards, renvoyant au décret un très grand nombre de dispositions importantes et qui méritent encore débat. Le texte est aussi porteur d'ambigüités qui ne sont pas sans risque et sur lesquelles je souhaite insister.

Territorialisation

Le projet de loi s'inscrit dans une territorialisation de l'Éducation nationale que nous refusons. Ainsi il est prévu de rendre les contrats d'objectifs des Établissements Public Locaux d'Enseignement tripartites, en rajoutant, en plus de l'établissement et de l'autorité académique, la collectivité de rattachement. La compétence de l'orientation est confiée aux régions via le transfert des CIO et le transfert des conseillers d'orientation-psychologue pourrait suivre. Il est également prévu de confier à la Région la définition et la mise en œuvre de la carte des formations professionnelles initiales, via les ouvertures et les fermetures de sections. Ce choix de territorialiser la carte des formations professionnelles initiales répond à une logique d'adéquation des formations aux bassins d'emplois que nous refusons. Cette logique strictement à court terme, avec une visibilité des besoins en termes de bassin d'emploi forcément très limitée dans le temps, ne répondra pas à l'exigence d'émancipation des citoyens et à l'enjeu d'élévation de leur niveau de qualification qu'exige aujourd'hui la société de la connaissance. Pour ce qui est de l'enseignement technique agricole, il ne figure même pas dans le projet de loi alors qu'il est un des éléments constitutifs très positif du système éducatif et qu'il doit le rester. Les propositions que nous porterons viseront, tout

> au contraire, à réaffirmer la place au sein du service public d'éducation nationale de l'enseignement professionnel et de l'enseignement agricole, en les dégageant de l'orientation par l'échec. Le projet de loi affirme l'importance de l'éducation artistique et culturelle, mais sans préciser la part dévolue au scolaire et au périscolaire. On retrouve là toute l'ambigüité contenue

dans la réforme des rythmes scolaires qui, encore une fois, se trouve déconnectée d'un projet global école/société et du choix d'école et donc de société que nous voulons. On ne voit guère d'ailleurs dans la réforme de la « journée » qui est proposée, ce qui va permettre de concourir au recul de l'échec scolaire et à la réussite de tous. On voit bien par contre comment cette mise en avant des partenariats avec les collectivités et les associations rimera avec désengagement financier de l'État et recul des missions actuelles de l'Éducation nationale.

Réussite pour tous ?

Le projet de loi réaffirme le collège unique comme élément de réussite, mais dans le même temps il met en avant l'individualisation des parcours. Ainsi, si le texte supprime les dispositifs d'apprentissage précoce, il maintient la possibilité d'effectuer des apprentissages en CFA dès 15 ans, soit avant la fin de la scolarité obligatoire. Il réaffirme une « différenciation » des enseignements selon les profils avec des « enseignements complémentaires au tronc commun » en plus des « enseignements communs » en 4e et 3e, et des « approches pédagogiques différenciées ». Tout au contraire, nous porterons notre proposition d'une scolarité obligatoire allant de 3 à 18 ans, car pour transmettre des savoirs plus complexes à plus d'élèves, lutter contre l'orientation par l'échec et les sorties sans qualification, il faut plus de temps. Le texte affiche l'objectif de « réussite de tous », mais le socle commun des connaissances et des compétences mis en place par la loi Fillon de 2005 dans la continuité des logiques européennes et des accords de Lisbonne – certes enrichi d'une dominante « culture » – demeure. Ainsi, est maintenue, en parallèle, l'existence du socle et des programmes, ce qui signifie bien que le socle reste un « minimum » à acquérir pour les élèves en difficulté et que les autres élèves bénéficieront eux d'enseignements complémentaires.









Brigitte Gonthier-Maurin

Formation des enseignants

Le texte crée le principe des Ecoles supérieures du professorat et des métiers de l'éducation, dont les modalités qui posent nombre de problèmes sont renvoyées au décret. Pour le reste, le texte ne prévoit pas la mise en place de véritable pré-recrutement des enseignants, proposition qui faisait l'unanimité chez les participants lors de la concertation et qui figure dans le rapport remis au ministre. Or cet outil est indispensable, d'une part pour faire face à

la crise du vivier de recrutement qui sévit et d'autre part, pour engager la nécessaire refondation du métier, totalement absente de ce projet de loi. C'est pourquoi, dans le travail parlementaire qui va s'engager nous œuvrerons pour enrichir ce texte, porter nos propositions, et faire lever les ambigüités afin de permettre la reconstruction d'un service public d'éducation laïc, gratuit et national – fondé sur le postulat que tous les enfants sont capables de réussir – véritablement en capacité de répondre aux défis d'émancipation et d'élévation des connaissances qui s'imposent.

Évasion fiscale La vérité des chiffres

Éric Bocquet, sénateur du Nord.

e changement d'année a été marqué médiatiquement par les pérégrinations fiscales de nos talents nationaux, Gérard Depardieu, Bernard Arnault, Alain Afflelou. Ces événements sont l'occasion pour les tenants de l'argent de construire une véritable campagne idéologique visant à discréditer l'impôt d'une manière générale, en usant et abusant des « éléments de langage » concoctés par les artisans zélés de la pensée unique travaillant quotidiennement dans les « think-tanks » : ... matraquage fiscal... impôt confiscatoire... fiscalité dissuasive... » entre autres. Mais qui sont les « riches » en France ? Les « riches » sont environ 450 000 foyers fiscaux dont le revenu est supérieur à 100 000 euros annuels (vous vous situez ?) sur les 36 millions

de foyers fiscaux que compte notre pays. La réalité des chiffres est celle-ci ; les 0,01 % les plus riches de France ont vu leurs revenus augmenter de 32,7 % entre 2004 et 2008 (et les vôtres ?). La décennie Chirac/Sarkozy (2002-2012) a été, selon les termes du magazine Capital de mai 2012, celle où les gros patrimoines ont été « chouchoutés »! Ce magazine indiquait, dans le même numéro, que 4 800 ménages taxés à la tranche supérieure, soit 41 %, sont parvenus à ne pas payer un seul centime d'impôt par le simple jeu des niches fiscales et autre bouclier fiscal de 2007. Enfin, il faut savoir que pour un patrimoine de 8 millions d'euros, le titulaire paiera cette année au titre de l'ISF une

somme de 73 170 euros au fisc français, soit 0,91 % du total du patrimoine. Où est le matraquage ? Où est la confiscation ? À l'heure où l'on apprend en lisant « Les Échos », le journal de Bernard Arnault, que la France est le premier pays européen au nombre de millionnaires en dollars! C'est la taxation à 75 % qui a été le déclencheur de cette campagne idéologique, or chacun se souvient que cette proposition a surgi dans la campagne du candidat François Hollande de manière tout à fait improvisée, sur un plateau de télévision un soir d'émission, sans que le staff de campagne n'en soit avisé préalablement! Elle ne pouvait en aucune manière tenir lieu de révolution fiscale, vu le faible nombre de foyers concernés, et que d'autre part, elle était instituée à titre provisoire pour deux ans. Enfin, compte tenu du faible apport de matière fiscale, quelques centaines de millions d'euros tout au plus, après dix années de cadeaux fiscaux aux plus hauts revenus, nous sommes très loin du compte. La varie réforme fiscale, celle qui est portée par le groupe CRC de manière constante, reste à construire, par l'ajout de tranches supérieures supplémentaires, un ISF beaucoup plus efficace en abaissant son seuil à 800 000 euros au lieu de 1,3 million aujourd'hui, par la taxation des dividendes (38 milliards ont été distribués aux actionnaires du CAC 40 en 2012), et enfin la taxation du trading haute fréquence qui représente à l'heure actuelle plus de 50 % des transactions financières en Europe. Le Ministre des Finances annonçait à l'automne dernier un « paquet de mesures anti-évasion fiscale », mais nous sommes toujours en attente de mesures

fortes et significatives, comme celles qui furent présentées par la commission d'enquête sénatoriale sur l'évasion fiscale et dont je fus le rapporteur l'an dernier. Notre commission propose notamment la création d'un Haut Commissariat à la défense des intérêts financiers publics. Voilà une première mesure qui serait de nature à afficher une volonté politique ferme et déterminée contre l'évasion fiscale, et à lui donner cohérence et pérennité. Plus généralement, la commission d'enquête du Sénat a formulé dans son rapport de juillet 2012 soixante et une propositions d'action qui restent plus que jamais d'actualité et qui n'attendent que les déci-

sions politiques pour être mises en œuvre. Les axes principaux en sont : harmonisation fiscale et combat contre la concurrence fiscale au sein même de l'Union européenne; transparence absolue dans la coopération fiscale entre les administrations des pays touchés par l'évasion fiscale; mise en œuvre des moyens techniques et humains en France et en Europe. Environ 40 à 50 milliards d'euros manquent chaque année au budget de la Nation, du fait de l'évasion fiscale. Faut-il le rappeler, le paiement de l'impôt

permet de construire une « société civilisée », pour reprendre le mot de Henry Morgenthau, ministre des Finances de Roosevelt en 1937. S'exiler fiscalement revient à tourner le dos à la République qui nous a tous construits ; dans l'article 13 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789, il est dit : « Pour l'entretien de la force publique et pour les dépenses d'administration, une contribution commune est indispensable ; elle doit être également répartie entre tous les citoyens en raison de leurs facultés ». Danton, une grande figure de la Révolution française, partageait ces principes républicains. « Danton », c'est aussi le titre d'un film magnifique d'Andrzej Wajda en 1983 dont le rôle-titre était interprété par un très grand comédien français, l'un de ses meilleurs rôles sans aucun doute, il s'appelait... Gérard Depardieu! Oui, citoyen Depardieu, la « Patrie est en danger ». Et c'est pour cela que la République attend de toi que tu contribues à hauteur de tes facultés.

RESOR PUBLIC

► ► Toutes les félicitations du groupe CRC à Michel Billout qui a été élu maire de Nangis le 16 décembre dernier, à l'occasion d'une élection municipale partielle.

IDÉES IDÉAL

Roms, population méconnue

Michel Billout,

Sénateur de Seine-et-Marne.

La commission des affaires européennes a adopté, jeudi 6 décembre 2012 le rapport que j'avais été chargé de préparer sur l'intégration des populations Roms en Europe. Sur la base des analyses que j'ai effectuées, le rapport formule évidemment plusieurs recommandations afin d'améliorer la situation des Roms et de faciliter leur intégration dans les pays européens. Pour les définir, j'ai auditionné une cinquantaine de personnes de tous horizons. La situation actuelle est extrêmement préoccupante : d'une part, un fort sentiment anti-Roms traditionnellement élevé se développe encore. Cela est lié à une profonde méconnaissance de ces populations, ainsi qu'à bon nombre de préjugés qui circulent à leur sujet et qui les associent au nomadisme, à la criminalité ou à une prétendue asocialité. L'anti-tsiganisme est devenu aussi le fonds de commerce des organisations d'extrême-droite. D'autre part, les politiques actuelles d'insertion sont encore insuffisantes et, par ailleurs, trop dispersées. Chaque acteur essaie avant tout de rejeter la responsabilité de l'intégration sur les autres échelons, alors qu'il est clair que chacun d'entre eux porte une part de responsabilité. C'est le cas bien sûr des pays d'origine, mais une politique coercitive à leur égard n'est pas la solution. Il convient de les accompagner pour que les choses changent. C'est le rôle de Bruxelles, mais aussi des autres États membres qui peuvent contribuer par des aides à l'installation économique, par exemple, au retour, vraiment volontaire, de familles roms. La dureté de la situation actuelle exige que l'objectif de toute politique soit d'intégrer ces populations, et non plus de les rejeter plus loin. À cette fin, il convient de mieux définir les responsabilités de chacun des échelons – européen, national et local –, ce qui suppose aussi d'améliorer la coordination entre eux. Pour cela, ce rapport préconise de : confier au Conseil de l'Europe le soin de coordonner la lutte contre l'anti-tsiganisme ; demander à l'Union européenne de raffermir son rôle en direction des Roms, en développant une véritable capacité de suivi et en facilitant l'utilisation des fonds européens; mieux coordonner les politiques entre les pays dits d'accueil et les pays dits d'origine, par la voie d'accords bilatéraux, mais également avec le concours de l'Union européenne ; recommander que les politiques nationales visent à intégrer les populations roms au droit commun et remettre en cause les politiques de discrimination positive destinées aux seuls Roms, qui pourraient se révéler contre-productives dans le contexte social actuel. Concernant plus spécifiquement la France, il est nécessaire de lever des dispositions transitoires qui restreignent encore aujourd'hui l'accès des ressortissants roumains et bulgares au marché du travail français; il faut aussi faire preuve d'une certaine prudence avec la politique des villages d'insertion qui peuvent contribuer, tels qu'ils sont conçus aujourd'hui, à renforcer la ségrégation des Roms. Par ailleurs, nous devons établir le principe selon lequel il ne devrait être procédé à aucune expulsion sans qu'un diagnostic préalable des besoins des populations n'ait été établi et sans que des solutions de relogement n'aient été proposées, conformément aux termes de la circulaire du 26 août 2012. Il convient aussi de supprimer l'aide au retour, véritable appel d'air de ces populations. Sur cet épineux sujet, la réponse sécuritaire ne suffit pas. Fermer un campement, c'est déplacer le problème et le massifier. D'une part, parce que la plupart des migrants ne souhaitent pas retourner dans leur pays d'origine. D'autre part, parce que les expulsions incitent d'autant plus les Roms à se regrouper dans un souci de sécurité, ce qui ne fait que compliquer un peu plus leur intégration.



Quel avenir pour la SNCF?

Mireille Schurch, sénatrice de l'Allier.

haque Français parcourt aujourd'hui en moyenne 45 km par jour, contre 5 km en 1950, et la SNCF a accompagné et répondu à ces besoins croissants de mobilité. Il est important de commencer par ce simple rappel, car l'exclusion spatiale est et sera la principale source d'exclusion de demain. C'est en ce sens que le service public ferroviaire a un avenir, que ce soit en termes de transport de marchandises ou de voyageurs. C'est un nouveau territoire qui se façonne sous nos yeux et il est impératif d'en appréhender tous les aspects, toutes les opportunités pour garantir l'accessibilité à un nouveau capital : « le capital spatial » et éviter de nouvelles formes de marginalisation. Mobilité, report modal et aménagement du territoire sont les maitres mots de toute politique de transport dont la SNCF est et devra rester la pièce maîtresse. La SNCF est une entreprise publique de service public et sans nier les efforts consentis par elle, un constat est aujourd'hui partagé : le rail est en recul en France et dans de nombreux États européens. La SNCF est coincée entre la volonté libérale traduite dans les directives européennes et la politique de désengagement accéléré de l'État durant ces 15 dernières années. Il a été maintes fois rappelé que certaines parties du réseau ferroviaire français souffraient d'un vieillissement important. Les investissements de renouvellement n'ont pas été réalisés. Le réseau français, deuxième réseau européen, représente 30 000 km. Toutefois, la circulation sur ce réseau est très hétérogène, puisque 90 % de la circulation est concentré sur la moitié de celui-ci. De plus aujourd'hui ce sont près de 9000 km de réseau qui sont en grand danger puisque jugés non rentables et par conséquent qui risquent de disparaitre. De même, en matière de marchandises, 88,3 % du transport se faisaient par camion en 2011, et ce bien que la route représente 93,7 % des émissions de gaz à effet de serre dans ce secteur. C'est une perte de près de 60 % du trafic pour fret SNCF depuis 2000. Le transport de voyageurs, c'est 7 000 trains par jour, 700 000 voyageurs. Depuis la régionalisation et le conventionnement, le TER est devenu un outil incontournable et performant de l'aménagement du territoire. Ce qui s'est traduit par 40 % de trafic voyageurs en plus et cette amélioration ne s'est pas faite par l'ouverture à la concurrence,

mais par délégation de l'État. Toutefois, si ce processus a des résultats positifs, il marque aussi le désengagement de l'État et la rupture d'égalité des citoyens dans l'accès aux transports. En effet, comment financer aujourd'hui des exigences de mobilité de plus en plus fortes avec un budget régional contraint? De plus, la loi de finances pour 2013 n'est pas porteuse d'une inflexion particulière en ma-

> tière d'infrastructures de transport, et ce bien que le lien entre transport ferroviaire et transition écologique ou énergétique voulue par le gouvernement n'est plus à démontrer. C'est dans ce cadre que le ministre a annoncé une réforme du système ferroviaire au second semestre 2013. Cette réforme est très attendue par les cheminots et par l'ensemble des acteurs du secteur. Cette réforme portera sur le redressement économique, la question de la dette de RFF n'étant pas résolue, et le volet européen.

La réunification du système ferroviaire par le rattachement d'un gestionnaire d'infrastructure unifié à l'exploitant historique au sein d'un pôle public unifié sera l'élément le plus important, mais aussi le plus attendu de la réforme annoncée. Ce pôle unifié permettra de mutualiser un certain nombre de compétences et de fonctions, selon le ministre. Dans le même temps, l'acte III de la décentralisation aura un impact réel sur l'organisation du transport de voyageurs. En effet aujourd'hui, le régime des transports régionaux est réglé par le règlement communautaire dit Obligation de service public qui permet le maintien du monopole de la SNCF, les régions ne

> pouvant choisir leur mode de gestion et notamment de mettre ou non en concurrence différents



opérateurs. L'acte III de la décentralisation va aller encore plus loin sans pour autant proposer de nouvelles ressources pour les régions, ce qui pose un problème fondamental à l'heure où les budgets sont contraints. Par exemple, en ce qui concerne les Trains d'Equilibre du Territoire, l'État compte limiter la contractualisation à une poignée de ces lignes qu'il pourrait mettre en concurrence. Pour le reste, il propose soit un transfert aux régions soit un transfert sur route. Cela risque de mettre à mal l'offre de transport sur ces lignes. Pour l'heure, si quelques pistes de réflexion sont avancées la question du financement n'est pas suffisamment abordée. Or, réformer le système ferroviaire impose de trouver de nouveaux financements. L'État doit tout d'abord se réengager à travers son budget. Mais il est également indispensable de revoir le financement de l'AFITF dont la pérennité est

> largement remise en cause. C'est pourquoi il y a urgence à créer « la taxe poids lourd », et à remettre en cause la privatisation des concessions d'autoroutes, pour commencer. Il faut également permettre aux régions de disposer de ressources dynamiques et pérennes en instituant un versement transport généralisé faisant contribuer les entreprises au financement des transports publics, cela correspond par ailleurs à un engagement du Président de la République. Il serait aussi

opportun d'étudier sérieusement notre proposition de création d'un livret d'épargne pour le financement des infrastructures de transport. Nous avons rappelé lors d'un débat le 24 janvier au Sénat, mais aussi dans toute la phase de concertation avant la finalisation du projet de réforme qui n'est aujourd'hui qu'une ébauche, que toute réorganisation du système ferroviaire aussi ambitieuse soit elle ne pourra être efficace que si la question du désendettement et du financement de notre système ferroviaire trouve une réponse concrète et réaliste. Compte tenu de son rôle stratégique et des investissements en jeux, le rail ne peut s'autofinancer et nécessite par conséquent un soutien financier important.

Dans ces pages











Mobilité, durabilité et

la pièce maîtresse

aménagement du territoire

toute politique de transport

dont la SNCF est et doit rester

sont les maitres mots de

IDÉES IDÉAL

Mariage pour tous

Tous nos vœux de bonheur...

Cécile Cukierman, sénatrice de la Loire.

romis par le candidat à la présidentielle devenu Président de la République, porté également par l'ensemble des candidats de gauche, le projet de loi relatif à « l'ouverture du mariage aux couples du même sexe » est en débat depuis le 29 janvier à l'Assemblée Nationale, avant de venir devant le Sénat. Ce texte a donné lieu à une mobilisation massive des « antis » comme des « pros » mariage pour tous. Ce qui pourrait apparaître comme une simple question sociétale, comme une mesure porteuse de plus d'égalité, comme la concrétisation de choix de vie propre à chacune et chacun, pose finalement la question de la liberté de vivre à sa convenance, dans un cadre légal. Contrairement à ce que laissent à penser ses détracteurs, le projet de loi ne vise pas à imposer un mode de vie, mais à garantir des droits aux personnes de même sexe ayant un projet de vie commune. Aujourd'hui, le mariage symbolise encore un acte constitutif de la famille. Or, de nos jours, nombreux sont les couples hétérosexuels ou homosexuels qui fondent une famille en dehors du mariage; des couples se remarient, ont eu des enfants nés d'une précédente union et ne souhaitent pas agrandir leur famille. Enfin, dans nos communes nous marions de plus en plus des personnes en âge de ne plus avoir d'enfants. Le rôle du législateur ne peut pas être celui de la conservation d'une norme qui, de fait, ne répond plus à nombre de nos concitoyennes et concitoyens. Il n'est pas non plus de creuser des différences, des inégalités, mais de les corriger. Et sur cette question comme sur d'autres, il ne peut y avoir de « clause de conscience ». Un maire est officier d'état civil. Libre à cet élu de conserver son opinion, mais il doit appliquer la loi et la loi ne peut pas l'exempter. Rappelons sur ce point que si le mariage est contracté dans la commune de résidence d'un des deux conjoints, l'acte d'état civil remis est un document juridique de portée nationale et même internationale. Il n'y a donc pas de clause de conscience possible pour un officier d'État civil, sauf à remettre en cause un des fondements constitutionnels « la République française est une et indivisible ». Les droits sont les mêmes, quelle que soit sa commune de résidence. Ce débat interroge, passionne. Il est partout dans l'actualité des derniers mois et dernières semaines, au détriment parfois des sujets fondamentaux pour notre société et des réponses urgentes et nécessaires à apporter pour sortir de la crise du capitalisme. Dans notre société laïque, il est surprenant de voir le poids des Églises dans ce débat. Cette loi qui certes transforme le mariage ne concerne que le mariage civil. Elle n'impose à personne des choix moraux qui ne sont pas les siens. Le débat parlementaire doit donc prendre de la hauteur pour accompagner l'évolution de la société. A celles et ceux qui s'insurgent contre le caractère soi-disant « anti naturel » de cette loi, rappelons que si l'Homme existe c'est que la nature le permet et, comme l'affirmait Aristote dès l'Antiquité, l'Homme est un animal politique. Les arguments naturalistes ne peuvent donc pas trouver leur place dans ce débat. Rappelons également qu'il y a presque soixante-dix ans, le droit de vote des femmes était combattu par certains au nom de la supériorité naturelle de l'homme, tout comme plusieurs années après, la contraception puis l'interruption volontaire de grossesse. Aujourd'hui la loi n'oblige personne à voter, à prendre un moyen de contraception ou à faire une IVG... Et, par ailleurs, ce ne sont pas ces lois-là qui ont plongé notre pays dans la crise qui le frappe aujourd'hui avec son cortège de souffrances et de mal-vie. La lecture de l'article 212 du Code civil par le maire (les époux se doivent mutuellement fidélité), continuera et nous savons toutes et tous que cet article ne suffit pas à assurer la pérennité d'un couple hétérosexuel tout comme il ne pourra assurer demain celle d'un couple homosexuel. Mais en attendant, tous nos vœux de bonheur à toutes et tous!

Une vraie politique de rupture est indispensable pour La Réunion

Le problème

exceptionnelle.

de la cohésion sociale

est aujourd'hui posé

avec une acuité

Paul Vergès, sénateur de la Réunion.

ous sommes aujourd'hui à la croisée des chemins : le pire comme le meilleur peut arriver. La décision appartient au gouvernement : soit il engage La Réunion sur la voie du changement pour une nouvelle politique conciliant développement économique et justice sociale; soit il poursuit la politique menée depuis plusieurs décennies qui se traduit par l'exclusion d'une grande partie des Réunionnaises et des Réunionnais du développement. Ce choix stratégique et politique aura de très lourdes conséquences sur le plan national et réunionnais, et cela pour de nombreuses années. En effet, la situation sociale des 850.000 habitants est catastrophique : 160.220 demandeurs d'emploi ; 58.869 chômeurs indemnisés ; 56,2% des 15/24 ans sans emploi; 25.000 familles en attente d'un logement social; plus de 140.000 personnes perçoivent au moins un des minima sociaux; 90.000 personnes au RSA; un jeune Réunionnais sur deux sort du système

scolaire sans diplôme etc. Et le coût de la vie y est largement supérieur à celui de Paris! Le gouvernement a, certes, proposé une loi contre la vie chère outre-mer, dite de régulation économique. Mais, malgré ses mérites, elle n'aura que peu d'impact directe-

ment sur le pouvoir d'achat des populations les plus vulnérables. Car la question du coût de la vie outre-mer est la résultante du fonctionnement de nos économies et de nos sociétés ultramarines. C'est une donnée structurelle et découle de l'intégration mécanique des économies d'outre mer à la France et à l'Europe. Les deux tiers de nos importations proviennent de la France continentale ou de l'Europe, éloignés de 10.000 kilomètres! Aux coûts de production, s'ajoute celui du transport par bateau ou par avion, impactant les prix. Si l'on y greffe les mécanismes de fiscalité, les produits ont alors un coût très supérieur à ceux pratiqués sur le territoire de la France. Nous pourrions nous approvisionner dans notre environnement géographique. Or La Réunion est intégrée à la France et à l'Europe; nous voyons à ce titre s'appliquer toute la réglementation européenne. Ce qui pose le problème de la diversification de nos sources d'importations. Et la diversification de nos approvisionnements doit bien sûr être menée en respectant le fragile équilibre de notre production locale. C'est d'ailleurs tout l'enjeu des Accords de Partenariat Economique (APE) entre l'Union européenne et les pays de l'Afrique Orientale

Vers le million d'habitants

et des îles voisines de La Réunion. Mais quel va être

La population réunionnaise était estimée à 839 500 habitants au 1er janvier 2011. En 11 ans, La Réunion aura accueilli 110.000 habitants supplémentaires, et accueillera 50 000 habitants de plus, d'ici 2017. À l'horizon 2025/2027, l'Île approchera le million d'habitants. Cette progression démographique pèse sur toutes les politiques publiques. Mais elle n'est pas prise en compte, pas plus aujourd'hui qu'hier.

le sort de La Réunion, dans la négociation définitive de ces accords? La deuxième raison de la cherté de la vie est la question des rémunérations. Et c'est aussi une conséquence de la loi de mars 1946. Les gouvernements successifs, au cours de ces 66 dernières années, ont reconnu, pour leurs fonctionnaires, un coût de la vie plus élevé, et ont procédé à une majoration de leur traitement de 53%. Par mimétisme, à travers des conventions collectives validées par ces gouvernements, de nombreux services ont appliqué des majorations de traitement : de 30% dans les assurances, les banques, de 42,5% dans les organismes de sécurité sociale, de 73% dans le service public de l'audiovisuel etc. Mais 80% des employés communaux ne sont ni intégrés ni titularisés, et sont rémunérés au SMIC. Ces énormes disparités dans les rémunérations sont la négation même de l'unité de la fonction publique! Dans le même temps, 52% de la population réunionnaise vit sous le seuil de pauvreté. Les

prestations sociales, elles, ne bénéficient pas de cette indemnité de vie chère.

Nous sommes donc dans une société à deux vitesses, une société d'apartheid social institutionnalisé! La question de la transition démographique est une donnée fondamentale: la population réunionnaise

était estimée à 839.500 habitants au 1er janvier 2011. En 11 ans, La Réunion aura accueilli 110.000 habitants supplémentaires! Et accueillera 50.000 habitants de plus, d'ici 2017. A l'horizon 2025/2027, nous approcherons du million d'habitants! Cette progression démographique pèse sur toutes les politiques publiques. Mais elle n'est pas prise en compte, pas plus aujourd'hui qu'hier. La Réunion doit également faire face à d'autres défis : les conséquences des changements climatiques (aggravation de l'intensité des cyclones, inondations, montée du niveau des océans etc.); la mondialisation des échanges, dont l'impact est nettement plus important sur une petite économie insulaire, la progression démographique... Il est bien évident que ces défis s'appliquent simultanément depuis 1946 et cela exige bien une approche globale. Mais force est de constater que cette approche n'est pas suffisamment prise en compte par les pouvoirs publics. La Réunion doit donc, dans le même temps, répondre à l'urgence sociale et préparer La Réunion du million d'habitants! Le problème de la cohésion sociale est aujourd'hui posé avec une acuité exceptionnelle. Les contradictions que vit La Réunion depuis près de deux tiers de siècle arrivent aujourd'hui à terme. Et pour sortir La Réunion de cette situation économique qui s'aggrave au fil des mois, une politique de rupture avec les politiques menées jusque là est indispensable. Or, lors de la restitution des ateliers de la Conférence économique et sociale outremer, le gouvernement a reconduit les mêmes dispositifs, tout en mettant sans cesse en avant les possibilités d'adaptation de ceux-ci! On est donc devant cette question : Va-t-on réellement amorcer ce changement? Ou dans les 4 ans qui viennent, simplement « aménager » la situation post coloniale existante? Tous ces facteurs, fonction publique, coût de la vie, statut, insertion de La Réunion dans son environnement géoéconomique etc. doivent être abordés avec lucidité et chacun, acteur économique, social, politique, doit y réfléchir en son âme et conscience, sans tabou. Pour notre part, nous sommes prêts pour le débat et la concertation.

BLOC *NOTES*



Formation

Une ambition pour la jeunesse

i le chômage frappe sans distinction, il touche tout particulièrement les jeunes : près de 23 % des quinze à vingt-quatre ans sont ainsi sans emploi. «Les jeunes, premières victimes de la crise, doivent bénéficier d'une attention particulière, a donc souligné Michel Le Scouarnec au cours d'un débat, dans l'hémicycle du Sénat, consacré à la formation et à la qualification de cette classe d'âge. On sait également que ceux-ci ne sont pas tous frappés de la même manière par le chômage et que le choix de la formation et le niveau de qualification ont un impact sur l'accès à l'emploi. Le diplôme et la qualification se révèlent être les meilleures protections contre le chômage. C'est pourquoi, s'ils ne peuvent être envisagés sous ce seul prisme, nous pensons que les enseignements scolaire et supérieur doivent être considérés tous deux comme prioritaires, car ils constituent des moyens de lutte efficace contre le chômage. » Les statistiques sont là aussi terribles. Aujourd'hui, près de 140 000 jeunes quittent chaque année du système scolaire sans diplôme. Une étude de l'INSEE montre que, en 2010, parmi les jeunes actifs sortis du système éducatif depuis moins de cinq ans, 11 % des diplômés du supérieur sont sans travail, alors que ce chiffre atteint 23 % pour les diplômés du secondaire et 44 % pour les non-diplômés ou les diplômés du brevet des collèges. « Si la formation initiale joue un rôle déterminant pour permettre aux jeunes d'accéder à l'emploi, la formation professionnelle doit également tenir une place majeure pour aider les salariés, et singulièrement les jeunes, à progresser. Tous les salariés doivent pouvoir bénéficier de formations adaptées leur permettant d'évoluer au cours de leur vie professionnelle, en leur facilitant l'acquisition d'au moins un niveau de qualification supplémentaire », a aussi plaidé le sénateur du Morbihan. Toutefois, la formation professionnelle tout au long de la vie ne peut se limiter à des formations simplement « utilitaires ». C'est pourquoi le groupe CRC demande que les organismes de formation professionnelle soient soumis non pas à la libre concurrence, comme cela est le cas aujourd'hui, mais à l'application d'un critère d'utilité sociale. Devraient ainsi être privilégiées les structures qui proposent les formations les plus qualifiantes et qui ne trient pas leurs stagiaires en fonction de leur capacité probable à atteindre le niveau attendu. Les organismes

privés à but lucratif opèrent une telle sélection, car la formation est d'autant moins coûteuse que le stagiaire est assuré d'atteindre le niveau projeté. « Nous posons clairement la question de la construction d'un véritable service public de la formation, outil de sécurisation des parcours professionnels dont les salariés et les demandeurs d'emploi ont besoin pour sortir de la précarité, a résumé Michel Le Scouarnec. Seul un tel service public, dans lequel l'AFPA et le GRETA doivent jouer un rôle pivot, est de nature à associer l'ensemble des acteurs concernés. Les organismes complémentaires de formation, d'orientation, d'insertion, d'emploi, mais également l'école : tous doivent être mobilisés au sein d'un grand service public, capable d'instaurer une coopération organisée entre tous ces acteurs, en vue de proposer des formations professionnelles véritablement qualifiantes, et donc efficaces. »

Accrochée à l'impeccable costume de Jérome Cahuzac,

notre si séduisant ministre du Budget. Intervenant au Sénat lors de la seconde lecture de la loi de finances rectificative, il s'est félicité de la réduction des déficits publics, saluant au passage le travail accompli par l'ancienne majorité : « Un effort considérable a donc bien été consenti cette année, dont le mérite revient aux gouvernements successifs qui ont présidé aux destinées du pays en 2012, donc au moins en partie à celui de Jean-Marc Ayrault ». Et donc aussi en partie au gouvernement de droite précédents! Merci Fillon et Sarkozy. Celui qui n'a jamais crû à la lutte des classes a dans la foulée rappelé que ce texte comportait « un certain nombre de dispositions relatives à la lutte contre la fraude ou l'exode fiscal. Elles sont d'une importance majeure (ce que contestent les élus du groupe CRC, NDLR), car en cas d'adoption elles simplifieront le travail de l'administration fiscale. Depuis mon entrée en fonctions, je veille soigneusement à ce qu'il en aille ainsi ». Paroles d'expert!



SDF

Des besoins toujours criants

'hiver est là, et froid oblige, le sort des personnes sans domicile fixe refait la une de l'actualité. Cécile Duflot, la ministre du Logement, s'est engagée en faveur de la construction de 8000 nouvelles places d'hébergement, dont la moitié d'hébergement d'urgence. Annonce assortie d'une rallonge budgétaire de 50 millions d'euros et de la tentative de réquisition de logements vides. Bien, mais insuffisant estiment les élus du groupe CRC qui ont demandé et obtenu que le Sénat consacre au sujet une séance de questions cribles, juste avant les fêtes de fin d'année, afin d'interpeller le gouvernement et de faire part de leurs propositions. « Comment, a interrogé Mireille Schurch, peut-on laisser dormir dans la rue des hommes, des femmes et des enfants? Aujourd'hui, lorsqu'ils appellent le 115, près de 80 % des sans-abri se voient refuser, faute de place, l'accès à ce droit essentiel, pourtant reconnu comme une liberté fondamentale, qu'est celui d'avoir un toit sous lequel dormir ». « Les annonces gouvernementales ne nous semblent pas suffisantes compte tenu des besoins criants », a expliqué la sénatrice de l'Allier: «La question financière reste donc ouverte et cen-

trale, je dirais même ardue, d'autant plus qu'il faut également financer la réhabilitation des centres d'hébergement existants, afin qu'ils respectent enfin la dignité humaine. Dès lors, pourquoi le Gouvernement a-t-il reaurait permis de contribuer au financement de ces mesures positives? Comme vous sans doute, madame la ministre, nous le regrettons. De plus, sachant que les associations estiment à 50 000 le nombre réel d'expulsions annuelles, pourquoi ne pas prendre la décision politique d'abonder le fonds d'indemnisation des propriétaires et d'interdire les expulsions sans relogement des personnes ne pouvant se maintenir dans les lieux par leurs propres moyens? Pour cela, il vous suffirait simplement, madame la ministre, d'inscrire à l'ordre du jour du Sénat la proposition de loi que nous avons déposée en ce sens au mois de septembre dernier... » Des demandes auxquelles Cécile Duflot n'a pas directement accédé, préférant renvoyer à un plan pluriannuel dévoilé fin

Dans ces pages







Annie **David**

Michel **Le Scouarnec**

BLOC *NOTES*

Alors que les concessions d'exploitation des barrages hydroélectriques arrivent à expiration, les opérateurs privés souhaitent profiter de l'ouverture à la concurrence voulue par l'Union européenne pour mettre la main sur un trésor national.

Énergie

Un patrimoine naturel et industriel en danger

es barrages hydroélectriques privatisés ? La question peut sembler saugrenue, mais elle ne l'est pas. Plutôt, elle risque de bientôt ne plus l'être, comme Annie David s'en est inquiétée le 17 janvier à l'occasion d'une séance de questions cribles au gouvernement. Explications de la sénatrice de l'Isère, département où trois ouvrages de la vallée du Drac sont concernés : « Les exploitations hydroélectriques, couvertes par le régime de la concession, arrivent à échéance et ne bénéficieront plus du droit de préférence : la procédure de renouvellement ne se fera plus de gré à gré, mais devrait être soumise à l'application de la loi dite Sapin et donc à une procédure d'appel d'offres européen, les exposant de fait à une privatisation. Le gouvernement de Nicolas Sarkozy, en regroupant certains ouvrages par vallée, afin d'anticiper la fin des concessions et en définissant un cahier des charges qui oublie toute exigence sociale, avait fait le choix de déposséder la France de ce patrimoine industriel. Or, cette procédure n'a pas été formellement abandonnée. Au-delà de ce volet social essentiel, nous avons de vives inquiétudes sur les conséquences d'une telle procédure sur la sûreté hydraulique, la gestion de l'eau et son coût pour les usagers, le multi-usage de l'eau, ou encore la sûreté du système électrique français et le maintien de l'activité industrielle. » D'où la demande du groupe CRC : le gouvernement va-t-il,



comme l'Allemagne, l'Espagne ou l'Italie l'ont déjà fait, mettre en place des législations protectrices pour préserver son opérateur historique ? Bien qu'ayant fait part par le passé de son opposition à la libéralisation des barrages hydroélectriques, Delphine Batho, la ministre de l'Écologie s'est timidement contentée d'une réponse technique, renvoyant aux conclusions d'un rapport, remis en février, de la commission des Affaires économiques de l'Assemblée nationale. « Confier la production d'électricité d'origine hydraulique à des intérêts privés, comme

le projetait la droite, a pourtant souligné Annie David, ce serait remettre la stabilité de la production d'énergie électrique en question, dès lors que l'énergie d'origine hydraulique serait non plus à disposition du gestionnaire de réseau, mais entre les mains d'industriels, voire de traders. » L'hydroélectricité est la première énergie renouvelable en France et la deuxième source de production électrique. Avantages : elle ne produit pas de gaz à effet de serre, est disponible instantanément pour les périodes de pointe. Elle

permet aussi le stockage de milliards de M3 d'eau, une gestion efficace des crues, la valorisation des voies navigables, et l'optimisation des cours d'eau. Dommage, en effet, qu'un tel patrimoine tombe dans les mains de financiers peu scrupuleux!

► ► Le Front de gauche est à l'origine d'une pétition, dont Annie David est la première signataire, pour préserver le service public de l'hydroélectricité et « contre l'ouverture à la concurrence des ouvrages hydroélectriques ». Vous pouvez (ou plutôt, vous devez!) la signer sur www.petitions24.net.

Alors que la presse s'est fait l'écho des dangers que



Violences conjugales

Les femmes victimes de violences conjugales ont souvent, elles aussi, besoin d'un d'hébergement d'urgence. « C'est au terme d'un cheminement psychologique douloureux, souvent en période de crise aiguë, que ces femmes prennent la difficile décision de quitter leur conjoint violent, a expliqué Brigitte Gonthier-Maurin au cours de la même séance. Aussi faut-il être en mesure de leur proposer très vite une solution d'hébergement. Des collectivités territoriales ont pris des initiatives dans ce domaine, tel le dispositif "Un toit pour elle" en Seine-Saint-Denis ou celui qui a été mis en œuvre par des communes de la boucle nord des Hauts-de-Seine. Mais cela ne peut suffire. L'État doit prendre sa part. Les femmes victimes de violences, notamment parce qu'elles sont souvent accompagnées par des enfants, constituent un public spécifique. Il faut donc imaginer pour elles une solution d'hébergement d'urgence spécifique. En outre, l'hébergement d'urgence ne doit constituer qu'une solution transitoire. Il est indispensable d'être en mesure de leur proposer très rapidement des formes d'hébergement pérennes. »



pourraient encourir les femmes ayant recours aux pilules de dernière génération, les sénatrices et sénateurs CRC estiment que les parlementaires doivent être tenus informés de la nature réelle de ces risques. C'est pourquoi ils ont interrogé à ce sujet Dominique Maraninchi, directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé, lors d'une audition par la Commission des Affaires sociales du Sénat, le 16 janvier dernier. Les élus du groupe CRC s'interrogent sur la pertinence et l'efficacité d'un déremboursement ou d'une restriction de prescription d'un produit potentiellement dangereux pour la santé et préféreraient, un retrait même temporaire, de l'autorisation de mise sur le marché. « Une réponse rapide doit être apportée à nos concitoyennes, afin d'éviter que le débat portant sur cette dernière génération de pilules ne soit l'occasion pour certains, comme cela tend à être le cas, de remettre en cause la pilule comme mode légitime de contraception, défendent-ils. Celle-ci participe, depuis plus de 50 ans, à l'émancipation des femmes qui peuvent, grâce à ce mode de contraception, décider seules et librement, quand et si elles veulent des enfants. Nous souhaitons par ailleurs que tout soit mis en œuvre, pour permettre à toutes les femmes qui le voudraient, de pouvoir accéder gratuitement et en toute sécurité, au mode de contraception qu'elles estiment le plus approprié à leurs besoins. »

N° 82 - Février 2013

BLOC NOTES





VIRGIN, UN CAS TYPIQUE DE LICENCIEMENTS BOURSIERS

Quatre mois de sursis : c'est le premier succès obtenu par les salariés de Virgin Megastore après la décision du tribunal de commerce de Paris qui a placé l'enseigne en redressement judiciaire et non en liquidation. Mais les 1200 salariés des 26 magasins que compte la chaîne en France restent sous la menace de la disparition de leurs emplois suite au dépôt de bilan de la société, le 9 janvier. Ce jour-là, Pierre Laurent, sénateur de Paris, a apporté son soutien aux salariés du groupe rassemblés sur les Champs Élysée. Dans une lettre adressée deux jours plus tard au ministre du Travail, Michel Sapin, le secrétaire national du PCF estime que « Les actionnaires du fonds de pension "Butler Capital" dont monsieur Walter Butler, ressortissant français, poursuivent ici comme ailleurs une logique financière et de liquidation des emplois en vue d'atteindre un taux de profit maximal et visent à faire payer les dégâts de cette politique désastreuse à la collectivité. Les salariés de Virgin se mobilisent massivement contre une telle logique. Mais au-delà de ce refus, ils avancent des propositions en vue d'un projet Virgin renouvelé et de la pérennisation de leurs établissements. » Quelles mesures envisage de prendre le gouvernement pour protéger ces salariés et l'emploi ? S'il est en panne d'idées pour cela, Pierre Laurent rappelle dans ce courrier que les parlementaires du Front de gauche proposent notamment « un moratoire immédiat sur tous les plans de licenciements, une interdiction des licenciements boursiers, de nouveaux droits pour les salariés, leurs délégués ainsi que pour les comités d'entreprise, la mise en chantier d'un nouveau système de sécurisation de l'emploi... »

Impressions d'élue De l'hémicycle aux luttes sociales

'activité parlementaire est dense, les questions très diverses et toutes ont une incidence directe sur la vie de nos concitoyennes et concitoyens. Ainsi, la majorité de gauche du Sénat aurait pu voter la suppression des exonérations des cotisations patronales pour les entreprises contrevenantes à la loi sur l'égalité salariale, comme je l'ai proposé lors de l'examen du projet de loi de financement de la Sécurité sociale au lieu de taxer les retraites à partir de 1300 euros. Tel ne fut pas le cas! Nous ne pouvons rien faire sans une mobilisation puissante des intéressés, un va-et-vient permanent entre le travail législatif et le vécu sur le terrain. Je pense aux salariées des 3 Suisses-les Licenci' Elles- ou encore à ceux de Sanofi qui comptent sur notre groupe pour faire passer une loi interdisant les suppressions d'emplois à visée boursière. Je pense à la bataille menée, à la Région Île-de-France, en faveur de l'harmonisation du versement Transport permettant la mise en œuvre du Pass Navigo à tarification unique. La gauche régionale rassemblée, notre proposition de loi devrait être enfin votée par la majorité du Sénat! Je pense à la Charte élaborée avec des professionnels de santé, des sociologues, des associatifs suite aux deux rapports que j'ai présentés concernant la Mission Interministérielle de Lutte contre la Drogue et la Toxicomanie. Avec le groupe CRC, nous travaillons à rassembler, dans les luttes et dans l'hémicycle, celles et ceux qui veulent le changement MAINTENANT!

> **Laurence Cohen** sénatrice du Val-de-Marne.

Dans cette page









RÉFORME DE LA PAC, OÙ EN SOMMES-NOUS?

Par **Gérard Le Cam**, sénateur des Côtes-d'Armor Les moyens financiers consacrés à la PAC pour 2014-2020 sont actuellement en discussion entre les 27 États membres avec une orientation à la baisse d'environ 10 milliards d'euros sur la période. Aujourd'hui, le budget consacré à la PAC est de 371,7 milliards d'euros. La convergence des aides directes est un mécanisme qui vise à terme à verser la même somme de paiement direct à l'hectare, quel que soit le pays européen concerné. Cette convergence va être progressive d'îci 2019 pour être totale en 2028, ce qui est souhaitable pour la France compte tenu des distorsions de concurrence (salaires, droit du travail...) entre les pays européens. (À noter que la vigne et les cultures de fruits et légumes vont être admissibles à ces aides directes.) La Commission européenne propose de plafonner les aides à 300 000 euros et de réduire de 20 % à partir de 150 000 euros. Le plafonnement devrait, compte tenu des désaccords, être mis en place État par État. Ce devrait être une chance pour la France de rééquilibrer les aides PAC aujourd'hui très favorables aux grandes cultures et aux grandes exploitations pour les réorienter en faveur des 50 premiers hectares et des plus petites exploitations.

La modulation entre les piliers de la PAC est aussi à l'ordre du jour. Le 1er pilier concerne l'essentiel des aides directes versées par l'Europe en direction des différentes filières (céréales, oléagineux, protéagineux), sucre, lait, viande bovine, ovine, fruits, légumes, vins. . . Le 2^e pilier concerne le développement rural, les actions agro-environnementales, l'aide aux zones défavorisées, l'aide à l'installation de jeunes ou au bien-être animal... La possibilité de transférer 10 à 15 % des aides d'un pilier vers l'autre devrait se concrétiser à l'issue des discussions. Des mesures de paiement additionnel sont envisagées pour l'agriculture biologique et pour ceux qui respecteront trois bonnes pratiques à savoir, trois cultures différentes sur les terres arables, le maintien des prairies permanentes et 7 % d'hectares admissibles en surface d'intérêt écologique. Le verdissement pourrait porter sur 30 % des aides. Le découplage des aides par rapport à la production est à mon avis une aberration technocratique de l'Europe. Le couplage primes/productions ne devrait pas dépasser 10 % de l'aide nationale dans les prévisions 2014-2020. Afin de soutenir les zones soumises à des contraintes naturelles, un paiement complémentaire pouvant aller jusqu'à 5 % des aides directes est prévu. Formons le vœu qu'il contribue à compenser les pertes d'exploitations des zones humides en particulier. 2 % des crédits du 1er pilier pourraient

également venir abonder les aides du 2^e pilier permettant ainsi un bonus de 25 % d'aide à l'installation des jeunes agriculteurs. La dérégulation demeure le problème majeur non résolu par la révision de la PAC qui se contente « d'un filet de sécurité » avec deux instruments : des prix d'intervention très bas pour les petites quantités et le maintien de l'aide au stockage privé. La suppression des quotas laitiers et des quotas de sucre est maintenue ce qui conduit à revenir à la « loi de la jungle » pour ces productions majeures en France. La suppression des droits de plantation de la vigne est confirmée par la Commission européenne, il pourrait cependant être proposé aux États d'augmenter leurs plantations de 1,5 % à 2 % en 2018. Enfin, les crédits du 2ème pilier risquent de servir de variable d'ajustement aux négociations et d'être réduits de 6.3 milliards d'euros (de 90 milliards à 83,7 milliards d'euros). Une réelle inquiétude pour le développement rural, les jeunes agriculteurs, les circuits courts, les petites exploitations et les zones de montagne. Une remise en question également de la gestion des risques et des instruments de stabilisation des revenus. Malgré quelques progrès, la PAC reste au milieu du gué sous l'influence des pays les plus libéraux d'Europe qui privilégient la loi du marché au détriment des hommes et de l'aménagement rural.

-